



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent de la défense nationale

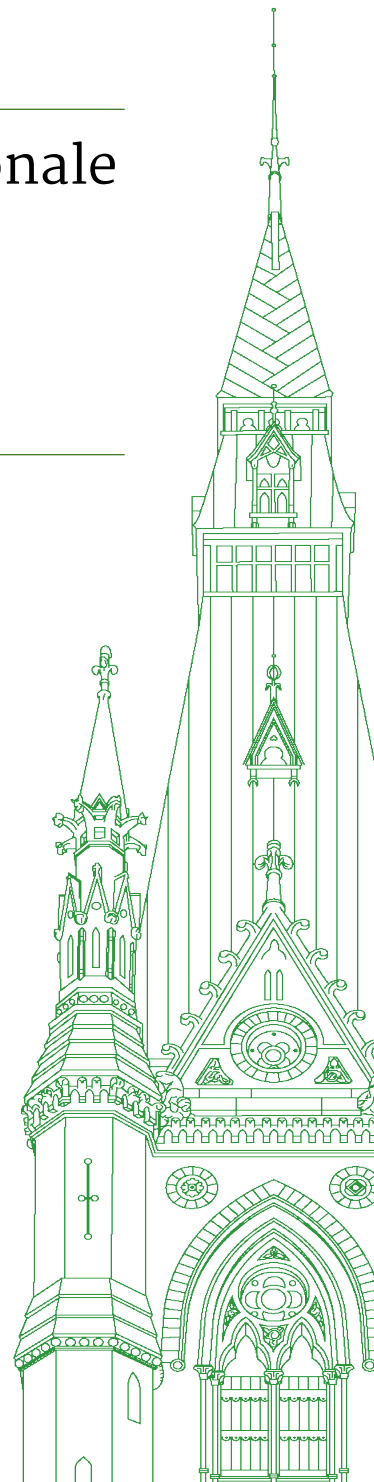
TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 005

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le jeudi 2 octobre 2025

Président : Charles Sousa



Comité permanent de la défense nationale

Le jeudi 2 octobre 2025

• (0815)

[Traduction]

Le président (Charles Sousa (Mississauga—Lakeshore, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la cinquième réunion du Comité permanent de la défense nationale de la Chambre des communes.

Conformément à la motion adoptée le 16 septembre 2025, le Comité se réunit pour commencer son étude sur l'intégration de la Garde côtière canadienne au ministère de la Défense nationale.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Des députés sont présents dans la salle et d'autres participent à distance au moyen de l'application Zoom.

Avant de poursuivre, je demande à tous les participants en personne de consulter les directives sur l'audio pour aider à prévenir la rétroaction acoustique et à protéger la santé et la sécurité des participants, et notamment des interprètes.

J'aimerais faire quelques observations à l'intention des témoins et des membres du Comité. Tout d'abord, veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Pour ceux qui participent par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro, et veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas. Pour ceux qui sont sur Zoom, au bas de votre écran, vous pouvez sélectionner le canal approprié pour l'interprétation: le parquet, l'anglais ou le français. Pour ceux qui sont dans la salle, vous pouvez utiliser l'oreillette et sélectionner le canal désiré.

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence. Pour les députés présents dans la salle, si vous souhaitez prendre la parole, veuillez lever la main. Pour les membres sur Zoom, veuillez utiliser la fonction « Lever la main ». La greffière et moi-même ferons de notre mieux pour gérer l'ordre des interventions, et nous vous remercions de votre patience et de votre compréhension à cet égard.

Avant de m'adresser aux témoins, comme je sais que nous sommes en séance publique, je tiens à féliciter tous les membres du Comité pour leurs efforts remarquables mercredi dernier pendant les exercices militaires. Pour ceux d'entre vous qui nous regardent, vous ne savez sans doute pas que le vice-président du Comité a dû porter une tenue de corvée, comme nous tous, et qu'il n'est pas tombé. Je vous félicite donc, monsieur le vice-président, d'être resté debout pendant toute la réunion du Comité.

C'était une excellente occasion de passer du temps avec nos militaires et de comprendre ce qu'ils font jour après jour. L'activité en a valu la peine. Nous avons parcouru plus de 200 kilomètres dans des véhicules tout terrain et en hélicoptère, et bien sûr, il y a eu beaucoup de marches et beaucoup de discussions avec nos soldats qui nous ont parlé directement de certains défis auxquels ils font face et

des obstacles que nous devons surmonter. Je remercie les gens de Petawawa de nous avoir accueillis.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue aux témoins.

Aujourd'hui, nous accueillons M. Chris Henderson, M. James Boutilier, professeur, M. Adam Lajeunesse, professeur agrégé et directeur du Canadian Maritime Security Network, et Mme Teresa Eschuk, présidente nationale de l'Union canadienne des employés des transports.

Vous allez tous faire une déclaration préliminaire. J'invite maintenant M. Henderson à faire la sienne.

Vous avez cinq minutes.

Chris Henderson (à titre personnel): Merci, monsieur le président.

Bonjour. Je remercie les membres du Comité de me donner l'occasion de m'adresser à eux ce matin au sujet de l'intégration de la Garde côtière canadienne au ministère de la Défense nationale.

Je m'appelle Chris Henderson. J'ai eu le privilège de servir le Canada pendant 37 ans, d'abord en tant que membre de la Marine royale canadienne, en mer et à terre, puis dans une série de postes de direction dans la fonction publique fédérale, principalement liés à la défense et à la sécurité. J'ai pris ma retraite en avril 2024 après avoir occupé pendant quatre ans le poste de sous-commissaire des opérations à la Garde côtière canadienne.

C'est à ce titre que j'ai travaillé à faire mieux connaître la Garde côtière au sein de l'appareil de sécurité nationale du Canada, ainsi qu'à l'amener à se concentrer davantage sur la contribution qu'elle peut apporter à la sécurité du pays. Ces deux dossiers ont pris plus de temps et demandé plus d'énergie que ce à quoi on pourrait s'attendre.

Fort heureusement, nous sommes ici aujourd'hui parce qu'il y a eu un tournant majeur dans l'évolution du rôle de la Garde côtière, et j'aimerais vous faire part de mes réflexions sur la façon d'exploiter son potentiel en tant qu'instrument de puissance nationale pour qu'elle joue un rôle beaucoup plus important dans la sécurité et la souveraineté de notre nation au cours des années à venir.

Plus tôt cette année, il y a eu deux avancées majeures qui devraient amener la Garde côtière dans cette direction. La première a été le dépôt du projet de loi C-2 qui, pour la première fois, prévoit de donner un rôle officiel à la Garde côtière dans la sécurité nationale, soit celui de recueillir, d'analyser et de communiquer du renseignement dans le domaine maritime canadien. La deuxième a été les changements apportés récemment au sein de l'appareil gouvernemental, soit le transfert de la Garde côtière du ministère des Pêches et des Océans au ministère de la Défense nationale.

Ce sont des changements importants, bien sûr, mais pour être franc, ce ne sont que de petits pas pour amener la Garde côtière là où elle aurait dû se trouver il y a des années déjà, et là où, à mon avis, on pourrait pardonner aux Canadiens de penser qu'elle y était déjà. J'entends par là le fait de faire partie concrètement de la Défense nationale.

C'est un début, mais il manque encore à la Garde côtière des outils pour l'amener à réaliser son potentiel.

Premièrement, je recommande fortement d'adopter une nouvelle loi — la loi sur la Garde côtière canadienne — qui consacrerait son rôle en matière de sécurité nationale, fournirait un cadre pour la future délégation de pouvoirs supplémentaires et ferait du commissaire un administrateur général au sein de la fonction publique fédérale, secondé par son propre personnel ministériel, afin qu'il puisse occuper un poste approprié et d'égale importance à celui des autres dirigeants des organismes de défense, de sécurité et de renseignement du Canada.

Deuxièmement, je crois que la Garde côtière devrait se voir confier un mandat d'application de la loi pour protéger les intérêts du Canada, en tout temps et en tout lieu, sur notre immense territoire maritime. Ce mandat renforcerait, et non diminuerait, les rôles de la GRC, de l'Agence des services frontaliers du Canada et de la Direction de la conservation et de la protection de Pêches et Océans. Ce changement nécessiterait toutefois aussi un changement de culture important et beaucoup de temps pour en faire un succès.

Ensuite, divers outils liés à la sécurité maritime, qui relèvent d'autres ministères, devraient être regroupés au sein d'une garde côtière régie par la loi. Il s'agit notamment du Programme national de surveillance aérienne et du Bureau de la sécurité nautique, tous deux actuellement au sein de Transports Canada, du Service hydrographique du Canada, qui fait partie de Pêches et Océans, et du Service canadien des glaces d'Environnement et Changement climatique.

De plus, il sera impératif que les dirigeants du Canada reconnaissent et développent les domaines d'excellence continue et peu connue de la Garde côtière, et qui confèrent à notre pays un avantage comparatif important dans une région de plus en plus importante et stratégique.

Par exemple, la Garde côtière a des liens opérationnels étroits, ancrés dans plus de 60 ans d'expérience dans l'Arctique, avec la garde côtière et la marine du Danemark, de la Norvège, de la Suède, de la Finlande et de l'Islande. Les gardes côtières britannique, chilienne, allemande, japonaise et coréenne renforcent également leurs liens avec la Garde côtière canadienne en raison de son expertise inégalée dans l'Arctique.

Tout cela sans parler des relations étroites qui existent entre la Garde côtière canadienne et la Garde côtière américaine, de la possibilité pour le Canada de jouer un rôle de premier plan dans la dé-

fense du flanc nord-ouest de l'OTAN, ou encore du leadership de la Garde côtière canadienne dans les forums multilatéraux des gardes côtières dans le monde entier.

Bien sûr, les gardes-côtes sont beaucoup trop modestes pour se vanter, mais je peux vous assurer que tous les pays ayant les mêmes intérêts dans l'Atlantique, le Pacifique ou l'océan Arctique respectent l'excellence opérationnelle de la Garde côtière et sollicitent ses conseils.

En effet, nos adversaires respectent également le bilan de la Garde côtière canadienne dans l'Arctique, et il est possible, même si peu probable dans l'immédiat, que dans un monde *postbellum*, la Garde côtière canadienne puisse fournir un espace de dialogue pour mettre en place des mesures de renforcement de la confiance entre anciens rivaux.

● (0820)

En attendant, et de façon beaucoup plus urgente, nous devons aux Canadiens de maximiser les investissements dans le renouvellement de la flotte de la Garde côtière en l'utilisant pleinement pour surveiller, comprendre et protéger le domaine maritime du Canada sur les quatre côtes du pays. Chaque navire doit faire office de capteur, et chacun de ces capteurs doit être connecté à un réseau solide et sécurisé dans lequel les données, le renseignement et les interventions circulent sans problème. Chaque membre de chaque équipe doit se considérer comme un élément essentiel de ce réseau de connaissances, de sécurité et de souveraineté. Nous devons faire tout cela, et bien le faire, pour nous-mêmes en tant que nation responsable qui a l'obligation de protéger ses intérêts nationaux, et non à cause de la pression des États-Unis ou de la croyance erronée selon laquelle le transfert de la Garde côtière à la Défense nationale fera pencher la balance dans nos contributions à l'OTAN.

Je suis très heureux que ce comité de la Chambre prenne le temps d'étudier les effets de l'évolution du rôle de la Garde côtière au moment où elle assume une plus grande responsabilité au sein de l'appareil de sécurité nationale du pays. L'intérêt et le leadership de chaque membre du Comité sont vraiment importants et nécessaires pour veiller à ce que ce bon travail se poursuive.

Je vous remercie de votre attention et je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

● (0825)

Le président: Merci, monsieur Henderson.

Nous allons maintenant céder la parole à M. James Boutillier.

Vous avez cinq minutes.

James Boutillier (professeur, à titre personnel): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vous souhaite la bienvenue depuis Victoria, sur la côte Ouest, où le soleil n'est pas encore levé.

J'aimerais faire quatre ou cinq observations pour mettre les choses en contexte.

Je salue la décision du gouvernement d'intégrer la Garde côtière au sein du ministère de la Défense nationale. Mon collègue, M. Henderson, a expliqué avec élégance la valeur de cette intégration. À mon avis, cela aurait dû être fait il y a très longtemps. Nous avons deux organisations maritimes qui ont une relation symbiotique évidente et qui ont désespérément besoin d'un plus grand soutien financier et d'une plus grande attention. Je pense que le tout est beaucoup plus que la somme des parties. La flotte de la Garde côtière est plus importante en nombre que les principales composantes de la Marine royale canadienne, et elle a une compréhension pointue et intime de notre grand flanc nord.

C'est en 1957 que le NCSM *Labrador*, le navire de patrouille de l'Arctique de la Marine royale canadienne, a navigué pour la dernière fois dans l'Arctique. Plus récemment, bien sûr, comme vous le savez, les navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique ont été déployés dans la région, mais l'équipement qu'ils transportent à bord est terriblement inadéquat à bien des égards.

Je pense qu'au fil des ans, les gouvernements successifs ont lamentablement échoué à honorer leur principale responsabilité, soit d'assurer la défense et la sécurité du pays. Ce qui rend leur conduite encore plus criminelle — et j'utilise ce mot avec circonspection —, c'est qu'ils étaient pleinement conscients de l'insuffisance de préparation des Forces armées canadiennes et, dans ce contexte, de la Garde côtière canadienne.

Il y avait là une certaine complaisance et naïveté, que nous sommes maintenant obligés de corriger. Pendant des années, nous avons été, pour dire les choses franchement, un pays de somnambules en ce qui concerne la sécurité dans son ensemble. Nous vivons maintenant, mesdames et messieurs, dans un monde évidemment différent, complexe et dangereux, et nos adversaires sont brutaux. Leurs gestes sont intentionnels et ils ne nous feront pas de quartier au final. Nous nous sommes habitués, à juste titre, à respecter les règles de droit et les principes de la guerre qui, dans l'ensemble, ne sont pas pertinents pour nos principaux adversaires. Ils ne respectent pas les mêmes règles que nous, et nous devons en être pleinement conscients.

En un mot, nous sommes en guerre. Je ne dis pas cela sans raison et de façon provocatrice, mais lorsqu'on regarde la détérioration constante de l'environnement géostratégique international, on se rend compte que le sabotage, les opérations d'ingérence et les activités dans les zones grises menacent l'intégrité même du Canada, et je pense que nous serions effectivement naïfs si nous ne comprenions pas cela et ne nous préparions pas en conséquence.

Je vous laisse sur un mot: urgence. À mon avis, il n'y a pas eu d'examen des activités de défense et de sécurité au cours des 25 dernières années. Le temps joue contre nous, et nous faisons face à un adversaire déterminé et, à bien des égards, colossal. Nous n'avons qu'à penser, par exemple, à la garde côtière chinoise, qui compte 225 navires, dont deux navires de 10 000 tonnes, plus gros que tout navire de la Marine royale canadienne. Ce n'est pas une force inoffensive comme notre garde côtière, mais une force qui est utilisée dans un rôle paramilitaire pour promouvoir les intérêts de la Chine. La Russie, quant à elle, possède 41 brise-glaces, une situation impossible pour nous à reproduire sans des décennies d'efforts.

La situation est très grave. Nous ne pouvons plus perdre de temps et traîner les pieds. Nous devons agir immédiatement et avec détermination.

● (0830)

L'union de la Garde côtière et de la Marine dans un contexte opérationnel est une étape extrêmement importante et positive pour renforcer la capacité des deux services d'accroître nos capacités de détection et d'élargir nos connaissances, en particulier dans le Grand Nord.

Merci beaucoup.

Le président: Professeur, je vous remercie beaucoup de vos commentaires.

Je cède la parole à M. Lajeunesse.

Vous avez cinq minutes.

Adam Lajeunesse (professeur agrégé, Canadian Maritime Security Network): Bonjour, et merci de m'accueillir.

Je suis heureux de présenter aujourd'hui des observations au nom de l'Association navale du Canada et du Canadian Maritime Security Network.

Tout d'abord, je salue la décision du gouvernement de transférer la Garde côtière au ministère de la Défense nationale. C'est une mesure qui aurait dû être prise il y a longtemps. J'ai l'intention de me concentrer aujourd'hui sur les domaines où une plus grande intégration de la formation, des opérations et du développement des capacités pourrait permettre de relever les défis actuels et d'améliorer l'efficacité du Canada dans le domaine maritime.

Tout d'abord, il faut profiter de l'occasion qui se présente. Aujourd'hui, de nombreux officiers subalternes de la Marine royale canadienne ne sont pas vraiment exposés à la vie en mer au cours des 12 à 18 premiers mois de leur commission. Il manque tout simplement d'espace sur les navires. C'est donc une occasion manquée, tant pour leur perfectionnement professionnel, leur maintien en poste et leur avancement que pour la préparation opérationnelle. Les membres de la Garde côtière travaillent toute l'année, notamment dans des environnements arctiques exigeants, et le fait d'intégrer les officiers subalternes de la Marine royale canadienne à bord des navires de la Garde côtière pendant leur période de formation initiale leur permettrait d'acquérir une expérience pratique précieuse.

En parallèle, la Garde côtière bénéficierait de leur présence et de leurs compétences, puisque la Garde côtière elle-même manque de personnel. Un tel arrangement serait mutuellement avantageux et contribuerait à former une génération d'officiers de marine ayant une compréhension plus large du paysage opérationnel maritime du Canada.

Pour officialiser cette collaboration, je propose la création d'un programme combiné de formation des officiers et des marins entre la Marine royale et la Garde côtière. On pourrait notamment avoir une seule école pour les éléments de base de la formation des officiers, en veillant à ce que les membres des deux organisations reçoivent un enseignement fondamental cohérent. Une normalisation des qualifications est importante, surtout dans des domaines comme le génie maritime, pour rendre le personnel plus interchangeable et faciliter la collaboration lors d'opérations conjointes. La coordination des déploiements d'entraînement permettrait aux officiers subalternes et aux marins de pouvoir travailler dans des navires, des environnements opérationnels et des types de missions très variés. À titre d'avantage secondaire, cela leur permettrait également d'acquérir, pendant leurs années de formation, une meilleure compréhension des défis et des environnements de travail de chacun, ce qui, espérons-le, favoriserait des relations personnelles professionnelles durables. Une telle intégration permettrait non seulement d'améliorer les compétences individuelles, mais aussi de renforcer les liens institutionnels entre la Marine et la Garde côtière.

Deuxièmement, la flotte de la Garde côtière canadienne pourrait également jouer un rôle plus important dans le soutien des opérations de défense nationale, en particulier dans l'Arctique. Par exemple, ses navires pourraient mener de vastes missions hydrographiques et de relevé dans les eaux du Nord, afin d'obtenir des données qui soutiendraient directement la planification opérationnelle et la navigation de la Marine royale canadienne. La croissance de la flotte de la Garde côtière fournira, espérons-le, cette capacité de rechange.

En dotant certains navires de la Garde côtière de systèmes de communication appropriés, et si possible de mécanismes de soutien électronique, on leur permettrait de fonctionner efficacement au sein de groupes de travail conjoints, lorsqu'il est logique de former de tels groupes de travail. Pour ce faire, il faudrait veiller à ce que le personnel de la Garde côtière reçoive la formation nécessaire, se familiarise avec ce nouvel équipement électronique et obtienne les habilitations de sécurité nécessaires pour traiter les renseignements classifiés et protéger ces systèmes dans les navires de la Garde côtière.

Le déploiement de véhicules aériens sans pilote à partir des navires de la Garde côtière pour assurer la surveillance côtière et permettre la collecte de renseignements améliorerait également de beaucoup la connaissance du domaine maritime du Canada. Un programme conjoint de formation et d'acquisition de ces véhicules avec la marine, qui s'engage également dans cette direction, permettrait de réaliser des économies d'échelle évidentes. Ces mesures augmenteraient à la fois la capacité de surveillance et d'intervention sans nécessiter l'acquisition immédiate de nouvelles plateformes.

Nous devrions également envisager de transférer, le cas échéant, certains rôles des navires de défense côtière à la Garde côtière. En tirant parti de l'infrastructure et de l'expertise existantes de la Garde côtière dans des domaines comme la patrouille et la surveillance côtières, la Marine royale canadienne pourrait concentrer ses ressources limitées sur des capacités de combat de haut niveau.

Le Canada pourrait, parallèlement, envisager d'armer certains navires de la Garde côtière et d'établir des procédures pour le transport de munitions, ce qui leur permettrait d'entreprendre, le cas échéant, des tâches de défense ou d'application de la loi limitées et autorisées. De tels changements seraient importants et doivent être accompagnés d'une formation, de politiques et de cadres juridiques

appropriés. Ils méritent d'être examinés dans le cadre d'une stratégie globale.

Il y a aussi d'importants enjeux de communication à l'heure actuelle. Les membres du personnel de la Garde côtière sont très inquiets des effets de ce déménagement sur leurs conditions d'emploi, leur avancement professionnel et leurs tâches. Ce changement s'est produit soudainement, et je pense qu'il faut améliorer les communications sur ce que cela signifie pour les RH et les niveaux opérationnels.

● (0835)

Une deuxième question cruciale est de savoir comment le modèle actuel de commandement et de contrôle de la garde côtière s'intégrerait dans une structure militaire, plus hiérarchisée et centralisée. La garde côtière collabore à juste titre avec des organisations régionales fortes et indépendantes. Depuis des décennies, la garde côtière peaufine une structure qui tient compte de la grande diversité des environnements maritimes du Canada et des besoins opérationnels distincts de chaque région. Ce modèle décentralisé n'est pas un accident de parcours. Il a été mis sur pied délibérément pour que sa structure permette de relever les défis maritimes extraordinaires du Canada. Le fait d'imposer la hiérarchie des chaînes de commandement militaire et naval, qui se fonde sur la déférence à l'égard des supérieurs, risquerait de nuire à l'efficacité de ces organisations régionales qui se sont bâties au fil des décennies. Je recommande d'accorder de l'importance à l'avis de la garde côtière sur la manière dont devrait se dérouler l'intégration et la mise en place des nouvelles chaînes de commandement.

En somme, une plus grande intégration entre la Marine royale canadienne et la Garde côtière comporte de réels avantages et permettra de développer les capacités et d'accroître l'efficacité. En combinant les programmes d'entraînement, en harmonisant les qualifications et en améliorant les plateformes de la Garde côtière avec des systèmes modernes de surveillance et de communication, le Canada pourra mener des opérations maritimes avec plus de résilience et de souplesse. J'exhorte le Comité à porter une attention particulière à la mobilisation des effectifs, à la stratégie de communication et à la structure organisationnelle lors des discussions à venir sur l'intégration.

Merci. Je suis prêt à répondre à vos questions.

Le président: Merci.

Madame Eschuk, vous avez cinq minutes. Nous passerons ensuite à la série de questions.

Teresa Eschuk (présidente nationale, Union canadienne des employés des transports): Merci, monsieur le président.

Bonjour. Merci de me donner l'occasion de m'adresser au Comité et de contribuer à cette discussion importante.

Je témoigne au nom de l'Union canadienne des employés des transports, qui représente plus de 3 500 travailleurs de la Garde côtière canadienne. Ces hommes et ces femmes forment l'équipage de nos bateaux, vont sauver des vies dans toutes les conditions météorologiques, surveillent le trafic maritime au large des trois côtes, protègent l'environnement, travaillent dans les centres de coordination des opérations de sauvetage et font en sorte que les phares historiques au pays restent allumés. Ils sont fiers de ce qu'ils font et de leur service civil et de la contribution unique de la Garde côtière canadienne à la sécurité et à la sûreté au pays.

Nous ne nous opposons pas au transfert des responsabilités de la Garde côtière à la Défense nationale. Nous voulons toutefois faire part des principaux enjeux et des préoccupations les plus importantes soulevées par nos membres.

Je vais commencer avec le legs et l'identité de la Garde côtière. La Garde côtière n'a jamais été en marge de la défense au Canada. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, les gardiens de phare de l'Atlantique et du Pacifique ont été la première ligne de défense du Canada. Ils laissaient littéralement la lumière allumée pour surveiller ce qui se passait au large de nos côtes. L'histoire se poursuit aujourd'hui. La Garde côtière fournit un soutien discret, mais constant à Pêches et Océans, à Transports Canada et à la Défense nationale pour la protection des voies maritimes canadiennes. Elle agit avec compétence, professionnalisme et dévouement même si elle est souvent dotée d'outils inadéquats et d'infrastructures vétustes. L'état de bon nombre des phares historiques, par exemple, s'est passablement dégradé en raison de la négligence et du manque de financement. Si le transfert se produit — nous savons que c'est le cas —, nous espérons que cette détérioration ne se poursuivra pas et que des investissements renouvelés seront faits dans ces actifs essentiels qui forment l'épine dorsale du Canada maritime.

La première — peut-être la plus grande — préoccupation à soulever est le sous-financement chronique. Depuis des décennies, les ressources de la Garde côtière se sont considérablement amenuisées, comme en témoigne le nombre insuffisant de bateaux, d'équipements modernes et de personnel qualifié pour former les équipages. Il est très ardu de recruter et de maintenir en poste les candidats, plus particulièrement dans le groupe des gens de mer et des techniciens en recherche et sauvetage.

• (0840)

Le président: Madame Eschuk.

Pourriez-vous augmenter un peu le volume de votre casque d'écoute? Nous avons de la difficulté à vous entendre.

Teresa Eschuk: Je suis désolée.

M'entendez-vous mieux?

Le président: C'est mieux. Merci beaucoup.

Vous pouvez continuer.

Teresa Eschuk: Merci.

Beaucoup de nos membres croient que quand la Garde côtière relevait de Pêches et Océans, les fonds qui lui étaient destinés étaient trop souvent absorbés par les activités internes du ministère. Il faut s'assurer que chaque dollar alloué à la Garde côtière se rende à la Garde côtière. Cet argent est nécessaire pour financer les nouvelles fonctions et combler des lacunes de longue date en matière de personnel et d'équipement.

La deuxième préoccupation en est une d'identité. Nos membres ont choisi la Garde côtière parce que c'est une organisation civile. Ce ne sont pas des soldats. Ils ne se sont pas enrôlés dans les Forces armées canadiennes. Ils fournissent un service distinct essentiel comme civils, et cela doit être préservé. La Garde côtière est à son meilleur lorsque son but est de sauver des vies, d'assurer la sécurité de la navigation et de protéger nos côtes. Sa crédibilité repose sur sa neutralité, son accessibilité et son caractère civil. Nous exhortons le Comité à affirmer sans équivoque que la Garde côtière demeure une organisation civile sous l'égide de la Défense nationale.

La troisième préoccupation est la sûreté maritime. Les centres des opérations de la sûreté maritime, ou COSM, rassemblent de nombreux ministères, dont la Défense nationale, la GRC, l'Agence des services frontaliers du Canada, Transports Canada et la Garde côtière, afin de coordonner les renseignements et les interventions touchant nos voies navigables. À l'origine, le Canada avait sept COSM, offrant des services 24 heures sur 24, sept jours sur sept, sur les trois côtes. Au cours de la dernière année, le gouvernement fédéral a fermé quatre de ces centres. Selon l'UCET, cette décision a créé des trous importants dans nos services de protection de la sûreté maritime nationale. Nos membres sont en première ligne, ils recueillent les données et les renseignements nécessaires, mais trop souvent, leur rôle se limite à les transmettre aux échelons supérieurs. Dans le cadre de cette transition, les COSM ne devraient plus se limiter à recueillir des renseignements, mais avoir le pouvoir et les ressources nécessaires pour les analyser et agir en conséquence, ce qui renforcerait la sécurité nationale du Canada.

Nous exhortons le Comité à envisager de rétablir les 7 bases initiales des COSM, afin d'offrir des services complets partout au Canada, et d'élargir les responsabilités de la Garde côtière au sein des COSM, afin que les compétences de nos membres soient pleinement mises à contribution et non négligées. Il est essentiel de renforcer le rôle de la Garde côtière au sein des COSM si nous voulons assurer la sûreté maritime du Canada avec cohésion, fiabilité et efficacité.

Enfin, je dois soulever une préoccupation pratique, mais cruciale: l'administration et la rémunération. Beaucoup de fonctionnaires ont des problèmes avec le système de paie Phénix. Croyez-le ou non, 10 ans se sont écoulés depuis l'entrée en vigueur de ce système, et il ne fonctionne toujours pas bien. Les erreurs sont légion, comme les paiements insuffisants et les longs délais de correction lorsqu'il y a une erreur dans une paie. Nous avons reçu un avis d'un an en vue du transfert de la totalité de la responsabilité à la Défense nationale. Cette période de préparation est la bienvenue, mais elle ne suffira pas à éliminer le risque. Nos membres ne peuvent pas se permettre de subir une autre série d'erreurs de paie. Ils méritent d'avoir la certitude que le jour où le transfert aura lieu, les garanties qui nous ont été données tiendront. Cela exige des mesures comptables très claires avant, pendant et après le transfert pour assurer l'harmonisation des systèmes, une surveillance continue et des paies exactes et à temps pour nos membres. Nous exhortons le Comité à faire de la stabilité salariale une priorité. La rémunération est l'une des responsabilités les plus fondamentales de tout employeur, et elle doit être garantie tout au long de la transition.

Monsieur le président, mesdames et messieurs, ce transfert présente une foule de possibilités, mais c'est aussi un test. C'est l'occasion pour la Garde côtière d'obtenir le financement, l'autorité et la reconnaissance qu'on lui refuse depuis longtemps. C'est toutefois aussi un test de notre aptitude à protéger l'identité d'un fier service civil, à renforcer la sûreté maritime et à gérer la transition de manière responsable afin que les travailleurs n'en paient pas le prix.

Nos membres sont fiers des services qu'ils rendent au Canada. Ils ne demandent pas d'éloges. Ils ne demandent que les outils, le respect et la stabilité nécessaires pour continuer de faire leur travail.

Je vous remercie de votre attention et je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

• (0845)

Le président: Merci, madame Eschuk. Je m'excuse d'avoir dû vous interrompre tout à l'heure.

Nous allons passer aux questions. Nous entendrons d'abord un respectable vétéran de la Marine royale canadienne.

Monsieur Jeff Kibble, la parole est à vous. Vous avez six minutes.

Jeff Kibble (Cowichan—Malahat—Langford, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de se joindre à nous aujourd'hui.

Monsieur Henderson, je ne pense pas que nous nous soyons déjà croisés.

Monsieur Boutilier, je suis ravi de vous entendre, vous qui venez de la belle île de Vancouver. Je suis content de vous revoir.

J'aimerais aborder deux enjeux, maintenant qu'un décret a été pris pour transférer la responsabilité de la Garde côtière à la Défense nationale. Le premier, c'est les dépenses de la Garde côtière, qui sont admissibles au titre des dépenses de défense de l'OTAN, selon les règles actuelles, et le deuxième, certains changements précis qui devront être apportés. Je vous suis reconnaissant des excellentes suggestions et observations que vous avez faites dans vos exposés, notamment sur ces deux questions, mais j'aimerais creuser un peu.

Les dépenses de défense de l'OTAN sont définies dans le communiqué de presse d'août 2025 de l'OTAN. On peut y lire ce qui suit: « Pour ces forces, ne sont comptabilisés comme dépenses que les montants consacrés aux éléments qui reçoivent une formation tactique, qui sont équipés comme des forces militaires, qui peuvent opérer sous commandement militaire direct... et qui sont véritablement aptes à être déployés en dehors du territoire national à l'appui d'une force militaire. »

Dans ce contexte, quel pourcentage de la formation et des opérations de la Garde côtière correspond à la définition de l'OTAN? Quelles sont les tactiques militaires auxquelles son personnel est formé?

Ma question s'adresse à tous les témoins.

Adam Lajeunesse: Si je peux me permettre une très brève introduction, je pense que la formule comptable est un peu opaque. Cela fait déjà un certain temps que le gouvernement du Canada cherche à inclure les dépenses de la Garde côtière dans l'objectif de 2 %, qui est désormais de 3,5 %. Dans l'ensemble, je pense que l'objectif de cette perspective comptable est de montrer que les navires et les activités de la Garde côtière, qui étaient auparavant purement civiles, ont maintenant aussi une fonction de sécurité. Par exemple, un brise-glace de la Garde côtière dans le Nord, qui assurerait un soutien au réapprovisionnement des collectivités et mènerait des activités de recherche et de sauvetage, pourrait maintenant être équipé de capteurs pour surveiller des recherches scientifiques marines de la Chine, disons.

Jeff Kibble: Merci.

Je n'entends rien au sujet des tactiques militaires dans cette réponse.

Je me demande également, puisque vous avez mentionné le réapprovisionnement, entre autres, quel pourcentage des navires sont munis d'équipement militaire qui leur donnerait cette capacité, outre le fait de soutenir l'armée. Ce sont les exigences de l'OTAN relatives aux dépenses militaires.

Adam Lajeunesse: À l'heure actuelle, je crois qu'il n'y en a aucun. Cependant, l'objectif du passage au ministère de la Défense nationale, c'est qu'il y aura plus...

Jeff Kibble: C'est l'état actuel des choses, très bien. C'est ce que je voulais savoir. Je crois comprendre, comme vous y avez fait allusion dans vos commentaires, qu'il y en aura bientôt davantage.

Il s'agit pour l'instant d'un organisme de service spécial qui relève du sous-ministre, et non du chef d'état-major de la Défense. Voyez-vous cela comme un « commandement militaire direct », conformément à la définition actuelle de l'OTAN?

Adam Lajeunesse: Je dirais que oui.

Monsieur Henderson, je crois que vous avez levé la main. Pouvez-vous ajouter quelque chose à cela?

Chris Henderson: Merci.

Si elle relève du sous-ministre, je ne considérerais absolument pas qu'elle fait partie de la chaîne de commandement militaire. Pour revenir à ce que disait Mme Eschuk, elle ne devrait pas en faire partie non plus. Je pense qu'il s'agit d'une organisation civile, et elle doit le rester.

Jeff Kibble: Merci.

À votre avis, la Garde côtière peut-elle, compte tenu de la formation que reçoit son personnel et de l'équipement qu'elle transporte, mener des opérations dans les eaux internationales à l'appui d'une force militaire, encore une fois, pour reprendre la définition des dépenses de l'OTAN, sur laquelle je me concentre en ce moment?

Chris Henderson: Oui, je crois que la Garde côtière canadienne serait prête à intervenir dans les eaux internationales à l'appui d'opérations militaires. Pour le déglacage, notamment. Cependant, son personnel n'est pas entraîné aux opérations de combat. Il ne constitue pas une force apte au combat et n'est pas équipé pour mener des opérations de combat.

Si c'est...

Jeff Kibble: Vous laissez donc entendre que la Garde côtière serait actuellement en mesure de soutenir l'armée et de se déployer dans des eaux internationales ou étrangères en dehors de l'Arctique canadien et des eaux canadiennes.

Chris Henderson: Oui. Je suis d'accord avec cette affirmation.

Jeff Kibble: J'ai parlé à beaucoup de membres de la Garde côtière, et je constate qu'il y a deux groupes distincts: ceux qui s'opposent ouvertement à la militarisation de la Garde côtière et ceux qui y sont très favorables. C'est une question baromètre. D'après votre expérience, quels seraient les pourcentages des employés dans les deux camps? Les deux groupes s'expriment assez fortement.

Chris Henderson: Je pense que la question de la militarisation est importante. C'est peut-être une impression fondée sur une mauvaise compréhension de ce qui est proposé. Il n'est pas proposé de militariser la Garde côtière. Je pense qu'on peut pardonner aux employés de la Garde côtière de ne pas bien le comprendre, c'est encore un changement tout récent. Il leur faudra du temps pour bien absorber tout cela et le comprendre. Il ne s'agit pas de militariser la Garde côtière, mais d'exploiter au maximum son mandat de surveillance pour assurer la sécurité maritime, pour commencer.

Je suis d'accord avec le constat général qu'il y a en gros deux camps: ceux qui résistent et ceux qui sont très enthousiastes à l'idée du transfert.

Jeff Kibble: Merci.

Madame Eschuk, pour faire suite à cette question, concernant le maintien en poste du nombre déjà limité de membres de la Garde côtière, quels pourraient être, selon vous, les répercussions de ces changements sur ceux qui ne les souhaitent pas?

• (0850)

Teresa Eschuk: Pour l'instant, le son de cloche que je perçois de la majorité de nos membres, c'est qu'ils n'ont jamais donné leur accord à la militarisation de la Garde côtière. Il y a d'autres façons dont ils peuvent contribuer; j'ai mentionné les COSM.

Il y a un énorme problème de recrutement à la Garde côtière, et ce, depuis de nombreuses années. C'est une question de maintien en poste. Cela tient en grande partie au sous-financement et au fait que les employés sont sous-payés. Ils travaillent dans des conditions très dangereuses, et ils ne sont pas très bien payés. Une étude a été faite, et il n'y a personne à qui les comparer, mais ils sont vraiment sous-payés pour le travail qu'ils font, d'où ce problème de maintien en poste et de recrutement.

De plus, il y a le problème du vieillissement des navires. Les employés n'ont pas envie de travailler dans des navires vieillissants. Ils ont besoin de nouvel équipement pour travailler.

Je sais que c'est un énorme problème pour les femmes dans la Garde côtière.

Jeff Kibble: Je vous remercie.

Je n'enlève rien à l'excellent travail que fait le personnel de la Garde côtière. Je lui en suis reconnaissant. J'ai travaillé personnellement avec ces gens, et ils font de l'excellent travail.

Je veux toutefois confirmer qu'ils n'ont actuellement pas les moyens d'interdire le trafic de drogues, le passage de clandestins, la pêche illégale, les navires de migrants, etc.

Le président: Nous allons devoir attendre un peu pour entendre la réponse à cette question. Nous avons dépassé le temps imparti.

Jeff Kibble: Je suis désolé, monsieur le président, je me suis un peu laissé emporter.

Le président: Nous avons largement dépassé le temps imparti. Je vous ai donné amplement de temps.

Je suis désolé, monsieur Kibble.

Jeff Kibble: Non, merci, monsieur le président.

Le président: Madame Romanado, vous avez la parole pour six minutes.

Sherry Romanado (Longueuil—Charles-LeMoyne, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être avec nous aujourd'hui. J'aimerais m'adresser d'abord à M. Henderson.

Tout d'abord, je vous remercie de vos bons services. Je sais que vous avez travaillé non seulement dans la marine, mais aussi dans diverses organisations de la fonction publique.

J'ai quelques questions à vous poser. Vous avez mentionné le projet de loi C-2. Il vise notamment à élargir le mandat de la Garde côtière canadienne afin d'y ajouter des activités liées à la sécurité, comme des patrouilles de sécurité et la collecte, l'analyse et la communication d'informations ou de renseignements. La Garde côtière et les Forces armées canadiennes assureront ainsi une présence plus

forte et mieux coordonnée dans les eaux canadiennes d'un océan à l'autre.

Selon vous, quelle sera l'incidence de cette nouvelle présence coordonnée sur l'empreinte du Canada en matière de sécurité dans l'Arctique?

Chris Henderson: Mon point de vue sur ces améliorations, c'est que, d'abord et avant tout, si le projet de loi C-2 reçoit la sanction royale, ce rôle sera officialisé, ce qui est plus important qu'il n'y paraît.

Depuis longtemps, la Garde côtière effectue une certaine surveillance, probablement pas autant qu'elle le pourrait, mais ce n'est pas son rôle, officiellement, alors c'est plus une habitude qu'elle a prise avec le temps. Mais voilà où les choses se compliquent: lorsque la Garde côtière cherche à accroître ses compétences ou à acquérir de l'équipement pour améliorer sa fonction de surveillance, les gens qui attribuent les ressources examinent la situation et demandent: « Mais où est-il écrit que vous devez faire cela? Ce n'est pas écrit, alors vous ne pouvez pas avoir l'argent pour acheter tel équipement. » Cela devrait, à mon avis, avoir pour effet direct d'améliorer les choses.

Deuxièmement, je pense qu'un mandat officiel comme celui-ci va venir élargir la réflexion des équipages et du personnel à terre de la Garde côtière et accroître leurs activités dans le domaine de la sécurité. Nous l'avons constaté ces dernières années quand nous avons mené ce que j'appellerai des « expériences » pour améliorer les mesures d'observation de la sécurité, au moyen de drones lancés de navires dans l'Arctique, et les équipages ont vraiment embarqué. Ils ont vraiment apprécié cette responsabilité supplémentaire, et nous avons constaté une nette augmentation du nombre de signalements d'activités suspectes, juste avec l'intégration de cette nouvelle source d'information.

Je vois là l'occasion de renforcer, de poursuivre et d'approfondir le travail d'intégration et de coordination au sein des centres des opérations de la sûreté maritime. Ce sont des organisations fondées sur la coutume; elles n'ont pas de fondement législatif. Ces centres existent parce qu'ils existent, et ils dépendent de bonnes relations, de bonne entente et de la volonté des gens de travailler ensemble. Quand on fait partie de la même organisation, la clarté et la communion d'effort aident vraiment à améliorer la coordination et l'efficacité.

• (0855)

Sherry Romanado: Merci.

Vous avez dit que c'était un début modeste, mais qu'il y avait des lacunes. Vous avez dit que vous recommanderiez l'octroi d'un mandat d'application de la loi à la Garde côtière canadienne. Dans l'un de vos articles, intitulé « *A Constabulary Role for the Canadian Coast Guard?* », vous mentionnez que « l'octroi de pouvoirs supplémentaires à la GCC pour agir en l'absence de la GRC, de l'ASFC ou du MPO augmenterait considérablement la capacité et l'efficacité globales de l'application de la loi canadienne en mer ».

Est-ce à cela que vous faisiez allusion lorsque vous avez dit que nous devrions confier un mandat d'application de la loi à la Garde côtière canadienne?

Chris Henderson: Oui. C'est exactement cela.

Sherry Romanado: Merci.

Ma prochaine question s'adresse à M. Lajeunesse.

J'apprécie vraiment que vous mettiez l'accent sur les possibilités que cela ouvre et le fait que les « gardes-côtes », pour reprendre les mots de M. Henderson, puissent travailler avec le personnel de la Marine canadienne et ainsi bénéficier de formations et d'occasions d'utiliser divers navires, par exemple.

Pouvez-vous nous en dire plus sur les recommandations en ce sens et sur les possibilités qui s'ouvrent à nous en matière de recrutement et de maintien en poste? Un autre témoin nous a dit que la Garde côtière canadienne avait du mal à recruter du personnel. Comment cette interopérabilité entre la Marine et la Garde côtière peut-elle faciliter le recrutement et le maintien en poste d'employés dans les deux services?

Adam Lajeunesse: C'est une excellente question.

L'un des problèmes que nous avons, c'est qu'il y a deux services cloisonnés qui s'occupent séparément du recrutement, de la formation et, surtout, de la création d'un nouveau cadre pour les jeunes recrues. Les deux éprouvent des difficultés. La Marine canadienne, en particulier, a connu assez de succès avec ses programmes de recrutement, récemment, mais elle n'a pas suffisamment de navires pour envoyer les recrues en mer. C'est un peu un goulot d'étranglement dans son parcours de formation. La Garde côtière, bien sûr, est toujours déployée en mer. Y aurait-il moyen de créer un programme de formation plus commun?

Si nous pouvions également créer des systèmes et des normes de formation communs pour les ingénieurs maritimes, les techniciens et les différentes professions, cela faciliterait l'interchangeabilité entre les deux flottes. Cela nous donnerait une certaine souplesse que nous n'avons pas avec deux organisations cloisonnées.

Il y aurait aussi des économies d'échelle à réaliser. L'un des problèmes que mes partenaires au Comité ont mentionnés, c'est que nous manquons de nouvel équipement. Monsieur Henderson, vous avez mentionné que les gens de la GCC ont vraiment aimé travailler avec des drones. La marine en utilise, elle aussi. Ce nouvel équipement, qu'il s'agisse de nouveaux navires, de drones, bien sûr, ou d'outils de surveillance, coûtera moins cher et sera plus facile à acheter si nous l'achetons en plus grosses quantités. Il sera plus facile à entretenir s'il n'y a qu'une même profession cohérente pour l'entretien. Si nous pouvions combiner les deux flottes fédérales pour réaliser des économies d'échelle, nous pourrions construire plus vite et garder nos employés parce qu'ils auraient l'équipement dont ils ont besoin.

Sherry Romanado: Merci beaucoup.

Le président: Je vous remercie.

Monsieur Savard-Tremblay, vous avez la parole pour six minutes, je vous prie.

[Français]

Simon-Pierre Savard-Tremblay (Saint-Hyacinthe—Bagot—Acton, BQ): Merci, monsieur le président.

Je remercie l'ensemble des témoins de leurs présentations.

Ma première question s'adresse à M. Boutilier.

Parlons de l'Arctique, plus précisément de la fameuse question de la souveraineté de l'Arctique. On sait que la Russie et la Chine comptent sur une flotte très importante et, pour être capable de suivre les mouvements des éléments de cette flotte, il faut avoir des capteurs sous-marins. Or vous avez déjà affirmé que les capacités

de surveillance sous-marine de la Garde côtière canadienne sont soit inexistantes soit extrêmement limitées.

Pourriez-vous préciser votre opinion sur le sujet, au bénéfice des membres du Comité? Quelles sont les capacités minimales nécessaires pour que la Garde côtière puisse jouer un rôle efficace dans la surveillance et la défense de l'Arctique?

● (0900)

[Traduction]

James Boutilier: Merci beaucoup de cette question.

En fait, cela découle de la discussion précédente sur le rôle de la Garde côtière, en ce sens que lorsque nous examinons la collecte et la surveillance du renseignement et la distribution de l'information, il s'agit d'une question de défense vitale, qui complète et améliore les capacités de la Marine royale canadienne. Nous pouvons dire que, sans formation militaire, pour revenir à la question qui a été posée plus tôt au sujet des exigences de l'OTAN, la Garde côtière a en fait un rôle majeur à jouer.

Nous pourrions décrire la Russie comme une pétroéconomie; en effet, 42 % de leur économie est liée à l'extraction de gaz et de pétrole, dont la quasi-totalité se trouve sur le flanc nord de la Sibérie, à Novaya Zemlya, dans la péninsule de Kara et ailleurs. Ils ont dépensé d'énormes sommes d'argent, malgré la guerre en Ukraine, pour améliorer leurs ports et la surveillance dans le Nord, renforcées, comme je l'ai mentionné plus tôt, par les plus de 40 brise-glaces, dont sept sont à propulsion nucléaire.

Pour faire suite à votre question, je dirais que c'est la Garde côtière qui a la relation la plus intime avec les communautés du Nord. Mis à part les capteurs physiques, que ce soit au moyen de satellites de surveillance ou de moyens sous-marins, la Garde côtière fournit une énorme porte d'entrée dans ce vaste monde. L'espace nécessaire à la surveillance est vraiment colossal. Cette relation, établie au fil de nombreuses décennies, est absolument sans précédent et profite énormément à la Marine en raison de sa relation actuelle avec la Garde côtière.

En ce qui concerne les capteurs, qu'il s'agisse de ce que les équipages de la Garde côtière voient, de ce qui est recueilli lors de survols ou de ce qui est sélectionné lors de la surveillance par drone, la Garde côtière peut jouer un rôle extrêmement important pour améliorer notre compréhension élargie de ce qui se passe dans le Nord.

Adam Lajeunesse: Si vous me permettez d'ajouter un bref commentaire à la fin de cette intervention, monsieur, je pense qu'il est très important de reconnaître, lorsque nous parlons de la surveillance des activités des adversaires, que la principale menace ne vient pas des navires de guerre et des sous-marins, en particulier de la Chine. Ce dont nous parlons, et cela nous ramène à la première question sur la capacité militaire de la Garde côtière, c'est que la principale menace est une menace hybride: la pêche illégale chinoise, la milice maritime. Il s'agit d'actifs de l'État qui tombent dans la zone grise, alors nous ne cherchons pas nécessairement à suivre les sous-marins d'attaque nucléaire. Je dirais que la menace la plus grave à laquelle la Garde côtière peut répondre par des moyens constabulaires est cette menace hybride et en zone grise à l'avenir en ce qui concerne les navires civils ou étatiques chinois qui entrent dans la région, et je prédis que cela se produira.

[Français]

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Je veux être certain d'avoir bien compris votre dernier point.

Même s'il y a un manque de surveillance de sous-marins, ça va quand même assez bien sur le plan des menaces hybrides. Il n'y a donc pas vraiment de danger sur le plan géopolitique, et ce, malgré le contexte plutôt explosif en ce moment.

Ai-je bien résumé votre propos?

[Traduction]

Adam Lajeunesse: Je crois que la menace hybride est une menace géopolitique. Je pense que ce sera au cœur de la question.

En ce qui concerne votre commentaire sur les sous-marins, la simple réalité est qu'il est peu probable que le Canada dispose d'une capacité souveraine de détection des sous-marins dans l'Arctique. Depuis les années 1970, nous avons travaillé avec les États-Unis pour développer cette capacité, et nous l'avons fait. Cela fait simplement partie de la défense continentale. C'est quelque chose que nous pouvons faire, et que nous avons fait, en partenariat avec les États-Unis.

• (0905)

Le président: Il y avait quelques mains levées.

Voulez-vous répondre, monsieur Boutilier? Je pense que vous aviez levé la main au début.

James Boutilier: Oui, je voulais répondre, si vous me le permettez, monsieur le président.

J'aimerais simplement souligner le fait que les Chinois envoient régulièrement des navires dans l'Arctique. Ils se déplacent entièrement dans l'Arctique. Même s'ils annoncent publiquement qu'il s'agit de recherches scientifiques ou hydrographiques, je pense que nous serions extrêmement naïfs si nous n'imaginions pas qu'elles ont de profondes répercussions sur la sécurité en ce qui concerne les actions subséquentes des sous-marins et des opérations de surface de la Chine ou de la Russie.

Je vous remercie.

[Français]

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Je vois que M. Henderson a levé la main.

[Traduction]

Chris Henderson: Je vous remercie.

Monsieur le président, j'aimerais revenir en arrière et peut-être fournir des renseignements précis en réponse à la question sur les capacités précises...

[Français]

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Le son n'est pas suffisamment bon.

[Traduction]

Chris Henderson: Je vais parler fort et lentement pour nos interprètes.

[Français]

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Monsieur Henderson, je dois vérifier si tout est correct pour les interprètes.

Ce n'est pas génial, mais vous pouvez continuer.

Chris Henderson: Est-ce que ce serait mieux si je continuais en français?

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Moi, ça me conviendrait, mais ça ne réglerait pas le problème pour les interprètes.

[Traduction]

Le président: Vous pouvez y aller, monsieur Henderson.

Chris Henderson: Je vais faire de mon mieux.

En ce qui concerne les capacités précises dont la Garde côtière dispose et dont elle a besoin, je pense que la première chose sur la liste, ce sont des liens de données très solides. Les communications par satellite sont difficiles dans l'Arctique. Nous avons besoin de services à large bande et d'importants flux de données de navire à terre et entre navires en mer. Il faudra des véhicules aériens sans pilote pour la surveillance, ainsi que des radars à plus longue portée améliorée. Nous avons besoin d'équipement électronique pour être en mesure de recueillir des renseignements électromagnétiques et de comprendre quels autres navires sont là, en utilisant des moyens électroniques. Nous avons besoin de la télédétection pour comprendre la circulation. Par exemple, il est possible d'installer toutes sortes de capteurs sur les aides à la navigation, ce qui est une très bonne façon de surveiller le trafic.

M. Boutilier a parlé de la relation exceptionnelle que nous entretenons avec les Inuits dans le Nord. Ils sont nos yeux et nos oreilles. C'est une excellente relation qui doit être maintenue.

J'ai mentionné la région nationale...

Le président: Je suis sensible au temps des autres députés. Je suis désolé.

Chris Henderson: Pas de problème.

Le président: Madame Cheryl Gallant, vous avez cinq minutes, je crois.

Cheryl Gallant (Algonquin—Renfrew—Pembroke, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

Monsieur Lajeunesse, la Chine envoie plus de navires de recherche dans l'Arctique. Quel est le but sous-jacent de leurs expéditions?

Adam Lajeunesse: Soit dit en passant, le Réseau canadien de sécurité maritime est sur le point de publier un rapport très volumineux sur cette question. Je me ferai un plaisir de vous l'envoyer à l'avenir.

La réponse courte, c'est que ces missions de recherche ont de multiples objectifs différents, qui ont connu une croissance spectaculaire au cours des cinq dernières années. Il existe une science maritime légitime axée sur la recherche sur les changements climatiques. Toutefois, au cours des six à sept dernières années, nous avons vu des relevés hydrographiques et des relevés des ressources. Nous examinons des études sur la salinité et l'acoustique, y compris les bouées acoustiques, qui pourraient, en théorie, être utilisées pour préparer le passage des sous-marins.

La grande préoccupation pour le Canada et les États-Unis, c'est ce qu'on appelle la recherche scientifique double, la recherche qui a un objectif scientifique légitime, mais qui pourrait aussi être utilisée pour faciliter des opérations militaires à l'avenir.

Cheryl Gallant: Y a-t-il des preuves que ces navires à double usage sont armés?

Adam Lajeunesse: Non. Il n'y a absolument aucune preuve à cet effet.

Cheryl Gallant: Vous avez parlé de tactiques de « zone grise ». Seraient-ils en mesure de couper les câbles sous-marins? Sont-ils équipés pour le faire?

Adam Lajeunesse: Oui, tout à fait. Il y a relativement peu de câbles sous-marins dans les zones d'opération où les brise-glaces chinois ont travaillé au cours des deux dernières décennies. Cependant, lorsque je parle de tactiques de zone grise, je suggère que le Comité et d'autres examinent le mode opératoire de la Chine ailleurs. Comment la Chine travaille-t-elle avec sa milice maritime et sa flotte de pêche illégale en mer de Chine méridionale et dans les pays voisins? Bien entendu, il n'est pas exagéré d'imaginer que ce mode opératoire s'étende à l'Arctique à l'avenir.

● (0910)

Cheryl Gallant: Monsieur Lajeunesse, dans quelle mesure notre Garde côtière est-elle capable et prête à affronter un navire chinois à double usage potentiellement armé dans l'Arctique? Comment la Garde côtière canadienne expulserait-elle le navire chinois des eaux canadiennes si elle le rencontrait?

Adam Lajeunesse: Il s'agit moins d'une question de capacité physique que d'une décision politique. Si nous parlons d'expulser physiquement un navire chinois, qu'il soit armé ou non, cela a des implications politiques évidentes. Si nous parlons d'une guerre cinétique, cela ne relève pas de la compétence des garde-côtes. C'est plutôt du ressort de l'armée de l'air.

Je dirais qu'il s'agit davantage d'une question politique que d'une question de capacité physique.

Cheryl Gallant: Dans quelle mesure notre garde côtière est-elle préparée à se défendre contre ces navires à double usage s'ils devaient attaquer et éperonner nos navires de la garde côtière ou de la marine dans l'Arctique, comme nous l'avons vu dans d'autres régions du monde?

Adam Lajeunesse: Si nous parlons d'opérations de percussive, la plupart des brise-glaces lourds de notre garde côtière sont de classe polaire 3. Ils seraient tout à fait capables de riposter, mais encore une fois, si nous en arrivons au point où nos navires se percutent les uns les autres, alors politiquement, nous aurons probablement des préoccupations bien plus importantes que les combats dans l'Arctique.

Cheryl Gallant: Disposons-nous dans l'Arctique d'unités de nos forces régulières armées et équipées pour faire face à une intrusion chinoise potentiellement armée sur le continent?

Adam Lajeunesse: Nous avons effectivement la capacité de projeter ces forces. Cependant, je tiens à souligner qu'une intrusion chinoise sur le territoire serait à la fois extrêmement improbable et, bien sûr, peu susceptible d'aboutir à quoi que ce soit. Je pense que notre tactique la plus appropriée, si cela devait se produire, serait de rester les bras croisés pendant que les Chinois mouraient de froid dans le climat rigoureux de l'Arctique.

Cheryl Gallant: La Garde côtière américaine construit actuellement de nouveaux brise-glaces. Les navires de sécurité polaire devraient être équipés de deux canons automatiques Bushmaster Mk44 de 30 millimètres et de six mitrailleuses Browning avec équipage. Le Canada devrait-il équiper les brise-glaces de sa Garde côtière d'armements similaires afin de mieux contrer la Chine dans l'Arctique?

Adam Lajeunesse: Il a été question d'ajouter des supports pour mitrailleuses lourdes aux navires de la Garde côtière, ce qui me semble être une très bonne idée. Il n'est pas question d'ajouter des

canons de taille moyenne ou plus grande, comme ceux dont sont équipés les AOPV.

Encore une fois, si nous considérons la Garde côtière comme une force de police, ce qui me semble être la réponse appropriée, elle devra faire face, comme je l'ai dit, à cette zone grise, à cette menace hybride: des bateaux de pêche illégaux, qui ne sont probablement pas armés, ou des milices maritimes projetées dans l'Arctique occidental, qui, là encore, ne sont probablement pas armées. Si nous nous retrouvons dans une situation où nous devons les combattre avec des mitrailleuses, alors, encore une fois, nous avons une vision plus large et nous pouvons compter sur la marine canadienne pour gérer cela.

Cheryl Gallant: Le gouvernement nous a envoyé des messages contradictoires au sujet de l'intégration de la Garde côtière au MDN. Il a affirmé que la Garde côtière resterait une force civile et ne serait pas transformée en unité de combat armée. Comment une force civile pourrait-elle être efficace pour contrer des navires potentiellement armés, que ce soit dans l'Arctique, l'Atlantique ou le Pacifique?

Adam Lajeunesse: Le nœud du problème est la question de la confrontation. La Garde côtière n'a pas pour mission, et n'aura pas pour mission de mener cette confrontation. Cette mesure vise à renforcer ses capacités de surveillance et ses communications avec les Forces armées canadiennes. En principe, l'idée est que les brise-glaces de la Garde côtière dans l'Arctique fourniront une connaissance de la situation afin que, si nous devons affronter quelqu'un, la marine et l'armée de l'air canadiennes, qui seront présentes en arrière-plan et dans la région, puissent mener la confrontation proprement dite.

Cheryl Gallant: Les Rangers canadiens sont-ils équipés pour affronter des combattants chinois ou russes s'ils venaient à envahir notre Arctique?

Adam Lajeunesse: Non, certainement pas, et ce n'est pas leur rôle. Ni les Forces armées canadiennes ni les Rangers ne vous diront qu'ils sont des forces de combat de première ligne. Tout comme ce dont nous parlons en mer, les Rangers sont les yeux et les oreilles des FAC. Ils sont là pour signaler aux Forces armées canadiennes la présence de personnes qui n'ont rien à faire là. Ils ne sont pas là pour combattre.

Le président: Je vous remercie.

Je cède maintenant la parole à M. Watchorn.

Monsieur Watchorn, vous disposez de cinq minutes, je vous prie.

● (0915)

[Français]

Tim Watchorn (Les Pays-d'en-Haut, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins de leur présence.

Hier soir, j'ai eu la chance d'aller au Conseil canadien des pêches, et j'y ai rencontré des gens qui travaillent au ministère des Pêches et des Océans. La majorité d'entre eux sont favorables à l'idée d'intégrer la Garde côtière canadienne aux forces militaires.

Selon ce que j'entends aujourd'hui, l'ensemble ou la quasi-totalité des témoins sont favorables à cette intégration. Notre gouvernement a annoncé des investissements massifs, que ce soit du côté de la Garde côtière, de la Marine royale canadienne ou de l'Aviation royale canadienne.

Professeur Boutilier, selon vous, comment peut-on intégrer tout ce nouvel équipement et ces nouveaux achats, y compris ceux qui font partie de la Garde côtière, pour mieux protéger nos frontières nord, est et ouest.

[Traduction]

James Boutilier: Merci beaucoup pour cette question. C'est, à bien des égards, la question centrale pour l'avenir.

Comme je l'ai suggéré dans mes observations préliminaires, mesdames et messieurs, le temps ne joue pas en notre faveur. Nous avons une série de programmes ambitieux à mettre en œuvre, mais leur échéancier est désastreux. Prenons l'exemple de la Marine royale canadienne, qui dispose de frégates de classe Halifax, qui sont de superbes navires de combat. Cependant, ceux-ci arrivent à la fin de leur durée de vie opérationnelle, et il faudra encore attendre 10 ans avant que leurs remplaçantes soient mises en service. De même, le gouvernement a annoncé son intention d'acheter 12 sous-marins. Quelle que soit la source, il faudra encore 10 ans avant qu'ils ne soient pleinement opérationnels, et on pourrait en dire autant d'un ou deux autres systèmes d'armes, comme les F 35, etc.

Non seulement nous avons un énorme déficit à combler, héritage des dépenses publiques infructueuses des 25 dernières années, mais nous nous trouvons dans une situation où le moment n'est pas propice. Le même manque à gagner en matière d'équipement de pointe s'applique, bien entendu, comme nous l'avons vu dans les témoignages, à la Garde côtière canadienne.

Je pense que ce sera un défi majeur à relever à partir du milieu des années 2030, lorsque bon nombre de ces programmes de réanimation commenceront à se concrétiser, non seulement en termes d'équipement et d'intégration des cultures, mais aussi, comme l'ont dit nos collègues, en termes de capacité à attirer et à retenir le personnel. Tous ces systèmes commenceront à être opérationnels, plus ou moins, au milieu de la décennie. D'ici là, tout ce que nous pouvons faire, et c'est pourquoi je vous l'ai suggéré dans mes commentaires officiels, c'est agir avec le sentiment d'urgence propre à une période de guerre. C'est une question sérieuse. Nous avons trop longtemps traîné les pieds. Nous avons accepté des excuses auto-congratatoires, et cela n'est plus acceptable ni pour les garde-côtes ni pour la marine.

Je comprends tout à fait votre point de vue. Il s'agit d'un défi majeur en matière d'intégration, non seulement d'un point de vue culturel, mais aussi d'un point de vue physique. D'après mon expérience, je pense que les hauts responsables de la marine — qui sont très motivés, et nous avons beaucoup de chance d'avoir d'excellentes personnes à leur tête — et de la garde côtière sont impatients de se mettre au travail. Nous devons donc rationaliser les processus bureaucratiques afin que cela se fasse le plus rapidement possible.

[Français]

Tim Watchorn: Merci beaucoup de votre réponse.

Ma prochaine question s'adresse à vous, madame Eschuk.

Vous nous avez parlé de la fermeture de certains centres des opérations de la sûreté maritime, ou COSM. Pouvez-vous dire quels COSM ont été fermés récemment?

[Traduction]

Teresa Eschuk: Je suis désolé. La traduction n'était pas terrible, mais je vais essayer de répondre à la question. Je n'ai pas compris...

Tim Watchorn: Je peux le demander en anglais, si vous voulez.

Teresa Eschuk: Oui, s'il vous plaît.

Tim Watchorn: J'ai entendu parler de la fermeture des bases MSOC. J'aimerais que vous énumériez celles qui ont été fermées, puis je poserai à quelqu'un d'autre une question sur les raisons de leur fermeture.

● (0920)

Teresa Eschuk: Je dois me rappeler où se trouvaient les quatre centres qui ont été fermés, mais ils ont été regroupés en trois centres principaux. Il y en a un sur la côte Est, un au Centre du Canada et un à l'Ouest, je crois. Il y a des obstacles à cet égard. Je suis désolé, mais je n'ai pas ces données sous les yeux. Néanmoins, je sais que...

Le président: Je vais reporter cette réponse à plus tard, si vous me le permettez, monsieur Watchorn. Nous avons un peu dépassé le temps imparti.

Monsieur Savard-Tremblay, vous disposez de deux minutes et demie.

[Français]

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Monsieur le président, ne réduisez pas mon temps de parole, mais, pourrions-nous savoir ce qu'il y a eu comme problème d'interprétation? Je veux être certain que ça ne se reproduise pas. Normalement, on fait les tests de son avant la réunion pour éviter ce genre de chose.

[Traduction]

Teresa Eschuk: Je suis désolée, mais je n'ai pas compris l'interprétation.

Le président: Avez-vous votre interprétation sur la chaîne anglaise?

Teresa Eschuk: Oui, mais ce que j'entends, c'est l'orateur, puis l'interprétation arrive très faiblement derrière l'orateur.

Le président: Montez le volume.

James Bezan (Selkirk—Interlake—Eastman, PCC): J'ai le même problème.

Teresa Eschuk: Je l'ai mis à 80 %.

Le président: Quelqu'un peut-il augmenter le volume pour les interprètes? C'est le même problème de mon côté.

Teresa Eschuk: Merci.

[Français]

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Monsieur le président, les tests de son ont-ils été faits avant la réunion?

[Traduction]

Le président: Les tests de son ont été effectués. J'ai pris l'habitude de monter le volume chaque fois que j'écoute les interprètes. Le volume baisse automatiquement, alors je dois l'augmenter manuellement.

Voulez-vous essayer de monter le volume pendant que M. Savard-Tremblay a la parole pour voir si cela fonctionne de votre côté?

Teresa Eschuk: Bien sûr, je peux faire cela.

Le président: Merci.

[Français]

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Mes premières questions ne s'adressent pas à Mme Eschuk.

Si vous le voulez bien, monsieur le président, nous pourrions vérifier à la fin de mon intervention si celle-ci a bien été interprétée.

Monsieur Henderson, tout à l'heure, vous n'avez pas eu le temps de terminer votre point concernant les capacités de dépistage des sous-marins, etc. Avez-vous quelque chose à ajouter à ce sujet?

[Traduction]

Chris Henderson: J'ai pu entendre l'interprétation assez clairement cette fois.

Je n'ai pas grand-chose à ajouter. La Garde côtière dispose actuellement de nombreuses capacités, mais, comme je l'ai mentionné dans ma déclaration préliminaire, je pense qu'il y a certains domaines que nous ferions mieux d'ajouter à la Garde côtière, en particulier le Programme national de surveillance aérienne, qui comprend une petite flotte d'aéronefs à voilure fixe dotés de capteurs de surface hautement perfectionnés. Ce programme s'intégrerait parfaitement aux centres des opérations de la sûreté maritime.

Permettez-moi de faire une très brève observation sur l'emplacement de ces centres. À ma connaissance, il n'en existe que trois. Le premier se trouve à Esquimalt, en Colombie-Britannique; le deuxième à Halifax, en Nouvelle-Écosse; et le troisième à St. Catharines, en Ontario.

[Français]

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Monsieur le président, selon l'interprète, le son est trop mauvais pour continuer l'interprétation — c'est que l'interprète a dit une fois que M. Henderson a terminé son intervention.

Madame Eschuk, vous me direz si vous me comprenez bien.

En juin, lors de l'annonce de la possibilité du transfert de la Garde côtière canadienne, qui est sous la responsabilité du ministère des Pêches et des Océans, au ministère de la Défense nationale, vous avez dit être déçu du manque de transparence et de consultations. Vous avez aussi ajouté être prise par surprise, ce qui ne veut pas dire que vous étiez contre cette possibilité. Vous avez aussi dit que le dialogue venait de commencer avec la direction de la Garde côtière.

Diriez-vous que la coordination est meilleure depuis ce temps?

[Traduction]

Teresa Eschuk: Oui, cela s'est amélioré, mais j'ai dû le réclamer à maintes reprises. Pensez-y: nous avons pris connaissance du transfert à la suite d'une fuite dans les médias. Nous n'aurions jamais dû l'apprendre de cette manière. Imaginez la surprise de nos membres et les appels que ce bureau a reçus de la part de gens inquiets de ce que cela signifie pour leur emploi.

Il faut des communications constantes et transparentes. Lorsque nous posons des questions, nous devrions être en mesure d'obtenir des réponses. Si ces réponses ne sont pas fournies dans le cadre de ces comités, il faut les trouver afin que nous puissions garantir à nos membres que leur emploi sera protégé et que leurs fonctions resteront intactes — ou, si des changements sont envisagés, que le tout se fera en bonne et due forme. La communication au tout début laissait beaucoup à désirer.

• (0925)

[Français]

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Je ne vous demanderai pas s'il aurait fallu consulter les travailleurs, parce que vous allez me répondre par l'affirmative, puisque ce transfert les touche directement. De votre côté, avez-vous consulté vos membres, et quel est leur avis sur ce transfert?

[Traduction]

Teresa Eschuk: Jusqu'à présent, nous n'avons pas mené beaucoup de consultations. Disons qu'il y a eu beaucoup de consultations de façade: on se contente de nous dire ce qui se passe, au lieu de nous demander notre avis ou de chercher à savoir comment les choses pourraient être améliorées. Nos membres sont sur le terrain, et ils continuent de faire leur travail, mais le manque de communication avec eux est très décevant, parce qu'ils ne sont toujours pas au courant. Certains politiciens affirment que la Garde côtière restera une entité civile, mais nos membres ne font pas confiance à l'information qui est diffusée.

Le président: Je vous remercie beaucoup de ces réponses.

Monsieur Scott Anderson, vous avez cinq minutes.

Scott Anderson (Vernon—Lake Country—Monashee, PCC): Merci beaucoup.

J'aimerais poursuivre dans la même veine. Il semble y avoir beaucoup de confusion au sein du gouvernement. Le gouvernement affirme que l'intégration répond au « besoin d'une force maritime plus agile, plus efficace et plus robuste » face aux défis en matière de sécurité à l'échelle mondiale. Il affirme également que la Garde côtière restera une entité civile. Il semble y avoir une grande confusion, tant au sein du gouvernement qu'ici même, quant à la distinction entre les civils, les paramilitaires et les militaires.

L'un des premiers documents que j'ai dû signer lorsque je m'étais enrôlé dans l'armée, c'était ce qu'on appelait la responsabilité illimitée, ce qui revenait essentiellement à confier ma vie à l'armée canadienne. C'est une notion purement militaire. Il existe une distinction culturelle, informelle et officielle entre le personnel militaire et le personnel civil. Je peux lire ici la définition d'un navire de combat et celle d'un navire de guerre. Je peux vous garantir que ces deux définitions s'appliquent à la Garde côtière, maintenant qu'elle a fusionné avec le ministère de la Défense nationale.

Dans quelle direction allons-nous? Y a-t-il une orientation? Je comprends que le syndicat n'a pas reçu d'indications précises à ce sujet. Où cela nous mène-t-il au juste? Nous dirigeons-nous vers un modèle militaire, paramilitaire — ce qui comprend le rôle d'interdiction — ou civil?

Ma question s'adresse à quiconque peut y répondre.

Chris Henderson: Monsieur le président, je pourrais peut-être faire part de mes réflexions à ce sujet.

Je ne sais pas si vous m'entendez.

Le président: Nous allons devoir passer à quelqu'un d'autre pour l'instant. Il y a un problème de vitesse Internet.

Adam Lajeunesse: Je peux peut-être commencer alors, jusqu'à ce que M. Henderson soit de retour en ligne.

Selon moi, l'essentiel ici — et cela nous ramène à la discussion de tout à l'heure —, c'est qu'il existe une différence fondamentale entre le rôle d'interdiction, le rôle de confrontation — qui relève toujours de la Marine et des forces aériennes — et le rôle de détection. Le fait est que la Garde côtière, si j'ai bien compris, demeurera une entité civile. Tout le but de cet exercice est d'améliorer les lignes de communication, d'abattre les barrières pour permettre à la Garde côtière et aux Forces armées canadiennes d'échanger de l'information et, bien sûr, de renforcer la capacité de surveillance de la Garde côtière afin que les vrais navires de combat — c'est-à-dire la Marine royale canadienne — aient un meilleur accès aux données maritimes...

Scott Anderson: Avec tout le respect que je vous dois, je comprends votre argument. Le problème, toutefois, c'est que lorsque ces navires patrouillent dans l'Arctique, avec à leur bord du personnel de la Marine royale canadienne, ils deviennent des cibles militaires légitimes. Nous pouvons les qualifier de civils. Nous pouvons dire qu'ils remplissent des fonctions civiles, mais en réalité, aucun missile lancé au-delà de l'horizon ne fera de distinction entre les navires de la Garde côtière canadienne et ceux de la Marine royale canadienne. S'ils sont déployés aux côtés de la Marine royale canadienne, ce sont des navires de combat. Nous avons beau dire qu'il s'agit de civils, il n'en reste pas moins que ce sont des cibles militaires légitimes.

Adam Lajeunesse: Eh bien, monsieur, avec tout le respect que je vous dois, qu'il s'agisse de cibles militaires légitimes ou non, en temps de guerre, nos adversaires viseront la Garde côtière, peu importe le ministère dont elle relève.

Scott Anderson: J'en conviens tout à fait.

Qui sera chargé de commander les opérations interarmées?

• (0930)

Adam Lajeunesse: J'ignore si cette question a été réglée. Je ne peux pas me prononcer là-dessus.

Scott Anderson: D'accord. Là où je veux en venir, c'est qu'il devrait y avoir... La fusion a déjà eu lieu, et personne n'est tout à fait sûr de certains des principaux enjeux. Nous envisageons la possibilité d'installer des armes à bord des navires, mais les civils ne les utiliseront pas. Par conséquent, soit nous aurons du personnel de la Marine à bord des navires de la Garde côtière, soit nous aurons des membres de la Garde côtière qui agiront comme soldats. Il faut faire un choix entre les deux.

Adam Lajeunesse: Je crois que l'intention à long terme est d'armer certains navires de la Garde côtière — c'est ce que je crois, mais je n'en suis pas certain — avec des mitrailleuses lourdes. Cependant, il y a une grande différence entre une mitrailleuse lourde, qui vise à protéger le navire, et un canon de pont, qui servirait plutôt à un engagement offensif.

Scott Anderson: En tout cas, c'est là une distinction discutable. Les tirs d'une mitrailleuse de calibre 50 sont tout aussi douloureux que ceux d'un canon de pont. Les deux sont des armes cinétiques.

Quel équipement supplémentaire la Garde côtière recevra-t-elle à l'avenir?

Adam Lajeunesse: Quelqu'un d'autre pourra peut-être intervenir à ce sujet, mais je crois comprendre que cette question n'a pas encore été réglée.

Chris Henderson: Si mon microphone fonctionne et que les gens peuvent m'entendre, je vais essayer de répondre.

M'entendez-vous, monsieur le président?

Le président: Monsieur Henderson, malheureusement, le son coupe. Je suis désolé.

Scott Anderson: Je peux l'entendre, mais le volume est très faible.

James Bezan: Les interprètes ne peuvent pas l'entendre. La qualité du son n'est pas suffisante.

Le président: Monsieur Henderson, nous serions heureux de connaître votre réponse. Je vous propose de nous l'envoyer par écrit, malheureusement. J'en suis navré.

Nous avons un peu dépassé le temps imparti. J'ai été un peu indulgent, compte tenu des difficultés techniques.

Merci, monsieur Henderson.

Je cède maintenant la parole à M. Chris Malette.

Vous avez cinq minutes.

Chris Malette (Bay of Quinte, Lib.): Merci, monsieur le président.

Ma question s'adresse à M. Lajeunesse et à M. Henderson, mais M. Henderson semble avoir des problèmes de connexion.

Savez-vous si la Marine royale canadienne et la Garde côtière offrent actuellement des services qui se recoupent et qui seront regroupés ou rationalisés dans le cadre de la fusion à venir afin de réduire les redondances, sans pour autant diminuer les services ou les ressources pour les militaires et les pêcheurs?

Adam Lajeunesse: Je ne crois pas qu'il y ait des chevauchements évidents qui créeront des redondances. En fait, le tout sera plus grand que la somme de ses parties. C'est justement le but ici: à l'heure actuelle, nous avons deux flottes fédérales qui travaillent en vase clos et qui, effectivement, créent des redondances sur le plan des communications et de la surveillance. Si les deux peuvent travailler ensemble, mettre en commun leur connaissance de la situation maritime et produire une image commune de la situation opérationnelle, cela facilitera à la fois les tâches liées à la défense et à la sécurité.

James Bezan: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Oui, allez-y.

James Bezan: Je trouve dommage que M. Henderson ne puisse pas participer. Pourrions-nous lui demander de se déconnecter, puis de se reconnecter? Son système reste figé. Je ne sais pas si c'est dû à la vitesse du WiFi, de la bande passante ou de tout autre matériel qu'il utilise. S'il se déconnecte et revient, nous pourrions peut-être mieux l'entendre.

Il est important que nous ayons sa contribution.

Le président: Les techniciens peuvent-ils s'en occuper de leur côté pendant que nous poursuivons notre réunion? Est-ce possible?

Monsieur Henderson, essayons cela. Veuillez vous déconnecter, et nous essaierons de vous reconnecter.

Chris Malette: Oui, j'aimerais moi aussi entendre M. Henderson à ce sujet.

Le président: Oui.

Monsieur Boutillier, vous avez levé la main. Allez-y, monsieur.

James Boutillier: Pour revenir à la question concernant les deux services, je pense que lorsque nous regardons l'Arctique, nous voyons, à bien des égards, un territoire incroyablement méconnu. Dans bien des cas, les cartes du Nord canadien ne comportent qu'une seule ligne de sonde datant du XIX^e siècle. La collecte de données, qu'elles portent sur les réseaux hydrographiques, la salinité, etc... Peu importe si les données proviennent de la Garde côtière ou de la Marine, ces deux services peuvent contribuer au tableau d'ensemble.

Cela fait suite à la question que vous avez eu la gentillesse de poser il y a un instant.

Je vous remercie.

• (0935)

Chris Malette: Brièvement, à ce sujet — et la question s'adresse à M. Boutillier ou à Mme Eschuk —, pour les pêcheurs qui pourraient craindre une éventuelle perte de capacités ou de ressources après le transfert de la Garde côtière du ministère des Pêches et des Océans au ministère de la Défense nationale, pourriez-vous les rassurer en leur expliquant que cette démarche est une bonne voie à suivre pour regrouper les capacités sans réduire les services, et qu'elle pourrait même accroître les ressources disponibles et les possibilités en matière de sécurité qui s'offrent à eux?

Teresa Eschuk: Je peux répondre à cette question. J'ai déjà assuré à nos membres que nous considérons le transfert au ministère de la Défense nationale comme une bonne idée.

Pour ce qui est de la surveillance ou de l'intégration au ministère de la Défense nationale, tant que la Garde côtière restera une organisation civile, vous pourrez en améliorer les services. Comme je l'ai dit, les centres des opérations de la sûreté maritime, grâce à leur surveillance, peuvent analyser ces données et les transmettre aux autorités qui en ont besoin.

Par ailleurs, je pense que les services de nos gardiens de phare sont sous-utilisés. Ils constituaient autrefois une ligne de défense, mais cela semble avoir disparu.

Je tiens donc à rassurer nos membres: oui, je suis d'avis que le transfert au ministère de la Défense nationale est une bonne décision, du point de vue du financement et de la gouvernance sous ce ministre.

Chris Malette: Je vous remercie.

Le président: Monsieur Bezan, vous avez cinq minutes.

James Bezan: Merci, monsieur le président.

Je tiens à remercier nos témoins. Il est dommage que M. Henderson n'ait pu intervenir que par intermittence.

J'aimerais revenir un peu sur la discussion concernant l'avenir de la Garde côtière canadienne. Je pense que tout le monde autour de la table est d'accord pour dire que son intégration au mandat de défense nationale est appropriée, tout en reconnaissant que certaines de ses activités ne sont pas liées à la défense nationale, notamment la navigation, le déglaçage et la recherche scientifique. Très peu de ces activités ont un lien avec la défense nationale, et j'estime que l'inclusion de cette partie de son budget dans celui du ministère de la Défense nationale selon la grille de l'OTAN relève, au mieux, d'une comptabilité créative. De plus, cela n'apporte aucune capacité cinétique aux Forces armées canadiennes.

Cependant, trois de nos quatre témoins — MM. Boutillier, Lajeunesse et Henderson — ont parlé des capacités en matière d'interdic-

tion constabulaire, de la possibilité d'armer certains navires, ainsi que d'un rôle d'application de la loi.

Une chose que je remarque, c'est qu'à une certaine époque, les agents des services frontaliers du Canada n'étaient pas armés, mais ils le sont maintenant. Il a fallu un certain temps, et je pense que M. Henderson a fait allusion à la nécessité d'instaurer un changement de culture.

Nous avons le NM *Asterix*, qui sert de navire de ravitaillement pour la Marine royale canadienne et dont l'équipage est composé à la fois de civils et de militaires de la Marine.

Monsieur Lajeunesse, vous avez parlé de la possibilité de former des officiers à bord des navires de la Garde côtière. Si nous voulons garder le personnel civil de la Garde côtière, ne serait-il pas logique de déployer plus d'officiers et de marins à bord des navires de la Garde côtière afin qu'ils puissent effectuer des opérations d'interdiction et jouer un rôle accru en matière de sécurité nationale et d'application de la loi, comme l'a mentionné M. Henderson, surtout si nous adoptons une nouvelle loi sur la Garde côtière canadienne?

Adam Lajeunesse: Permettez-moi de préciser un point: lorsque je dis que la présence de membres de la Marine à bord des navires de la Garde côtière est une bonne idée, je ne parle que du point de vue de la formation. Les navires de la Marine royale canadienne ne sont pas disponibles pour que nous puissions assurer une formation en mer; il s'agit donc plutôt d'une possibilité de formation.

Nous n'avons pas besoin du personnel de la Marine royale canadienne pour procéder à des interdictions constabulaires. La Marine royale canadienne n'a pas de mandat à cet égard, pas plus que la Garde côtière.

Je suis d'accord avec M. Henderson: une partie de la Garde côtière canadienne nécessite un mandat d'interdiction constabulaire renforcé — pour lequel nous recourons actuellement à un équipage composé d'agents du ministère des Pêches et des Océans ou de la GRC —, mais il faudrait modifier son mandat juridique pour entreprendre de telles opérations. Ce changement n'exige pas la présence de membres de la Marine. Le personnel de la Garde côtière peut effectuer ces interdictions.

• (0940)

James Bezan: Sous réserve d'une formation adéquate...

Adam Lajeunesse: Oui, bien sûr... Ce serait tout à fait un effort à plus long terme.

James Bezan: Je vois que Mme Eschuk a levé la main.

Teresa Eschuk: Oui, j'aimerais ajouter une observation très rapidement. Je ne dis pas que je suis pour ou contre l'ajout de membres de la Marine à bord des navires. Cependant, il faut tenir compte de la taille des navires et se demander s'ils ont suffisamment d'espace pour accueillir ce personnel supplémentaire. Je pense que le Comité doit prendre en considération ce facteur.

Je vous remercie.

James Bezan: Je comprends cela.

Lorsque nous parlons des nouveaux navires construits pour la Garde côtière... Plusieurs sont actuellement en construction, et beaucoup d'entre eux sont des navires scientifiques — qui, encore une fois, n'auraient pas beaucoup d'utilité du point de vue de la défense nationale —, mais lorsqu'il s'agit de brise-glaces ou d'autres bâtiments de la Garde côtière qui assurent la surveillance de nos côtes, ne serait-il pas indiqué de les équiper d'armes dorénavant?

Monsieur Boutilier, allez-y, je vous prie.

James Boutilier: Je pense que je vais contester votre suggestion ou votre insinuation selon laquelle, parce qu'ils sont scientifiques, ces navires n'ont aucune valeur. Je pense que l'élément central dans tout cela est que la Garde côtière, entre autres choses, ajoute beaucoup aux yeux et aux oreilles de la marine, ce dont celle-ci a désespérément besoin.

James Bezan: Si nous pouvons le faire sur tous les navires, qu'il s'agisse de brise-glaces, de navires scientifiques ou de navires de la Garde côtière, que devrions-nous installer sur les nouveaux navires qui vont être mis en service, et que pouvons-nous faire pour améliorer la flotte existante du point de vue de la défense et de la surveillance?

James Boutilier: À mon avis, il n'est pas nécessaire d'armer les nouveaux navires scientifiques de la Garde côtière. Cela pourrait faire l'objet d'un débat.

À mon avis, il est évident que nous avons besoin d'améliorer la capacité de la flotte de la Garde côtière en matière de communications et de capteurs, afin qu'elle puisse élargir l'éventail des relevés qu'elle effectue lorsqu'elle sillonne nos côtes.

James Bezan: D'accord.

J'ai une petite question pour Mme Eschuk

Nous avons entendu tout à l'heure que les employés de la Garde côtière canadienne seront désormais considérés comme faisant partie du réseau des employés de la Défense nationale et qu'ils auront par conséquent accès à l'ombudsman et au Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle des forces armées. Quelle est votre position sur la façon dont nous traiterons les employés de la Garde côtière à l'avenir dans le cadre des services de la Défense nationale? Allez-vous les considérer comme des vétérans?

Teresa Eschuk: C'est une question intéressante. Cette discussion n'a pas encore eu lieu.

Je ne les considérerais pas comme des vétérans du ministère de la Défense nationale. Ils seraient des vétérans de la Garde côtière, qui est une entité complètement différente.

Cette discussion n'a pas encore eu lieu, ou du moins, personne ne m'a jamais posé la question ou consultée à ce sujet. Je crois que c'est un élément manquant.

James Bezan: Je vous remercie.

Le président: Madame Lapointe, vous avez cinq minutes.

Viviane Lapointe (Sudbury, Lib.): Merci.

Ma première question s'adresse à monsieur Boutilier.

Quelles leçons le Canada peut-il tirer des pays alliés qui ont harmonisé davantage leurs opérations navales et celles de leur garde côtière ou qui ont confié une part accrue de leurs opérations navales à cette dernière? Comment ce type d'intégration pourrait-il renforcer la capacité du Canada à coordonner ses efforts avec ses partenaires dans le cadre de l'OTAN, de la coopération dans l'Arctique et des partenariats indo-pacifiques?

James Boutilier: L'un des principaux exemples est, bien sûr, la Chine, mais, du point de vue canadien, nous en tirons une conclusion erronée. En effet, il faut prendre en considération que la Chine dispose d'une garde côtière énorme — c'est la plus grande au monde —, et qu'il s'agit d'une force paramilitaire qui est utilisée comme fer de lance des opérations navales chinoises. Nous ne pou-

vons tirer aucune leçon de cette expérience, si ce n'est de constater qu'il existe des pays qui utilisent leur garde côtière d'une façon qui est totalement étrangère à nos propres concepts.

Il existe une solide communauté de gardes-côtes dans la région indo-pacifique, des gardes-côtes qui collaborent ou coordonnent leurs efforts dans le Pacifique Nord. C'est là un autre aspect du défi que nous devons relever en matière de réputation. En effet, en regardant la stratégie indo-pacifique de novembre 2022, on constate que nous n'avons pas su tirer parti de notre présence pour promouvoir l'image de marque du Canada dans la région. C'est bien entendu pour promouvoir cette image de marque que la stratégie indo-pacifique prévoyait le déploiement régulier de la Marine royale canadienne dans la région. Or, la Garde côtière est un autre volet de cette présence dont le but est de permettre l'établissement de liens avec la communauté maritime du Pacifique.

● (0945)

Viviane Lapointe: J'ai été surprise lorsque vous avez affirmé dans votre déclaration liminaire que le mot clé pour nous tous ici aujourd'hui était « urgence » et que nous ne pouvions plus nous permettre d'être « à la traîne ».

Si vous vous projetez dans 10 ou 20 ans, comment voyez-vous cette intégration de la Garde côtière à la Défense nationale aider le Canada à maintenir sa souveraineté et sa sécurité dans des eaux contestées comme celles de l'Arctique?

James Boutilier: Je pense qu'au cours des dernières décennies, nous avons lamentablement échoué avec notre stratégie pour l'Arctique. Il y a eu beaucoup de rhétorique et bien peu de concret. Bien sûr, on peut faire valoir qu'il est extrêmement coûteux de mettre en place des infrastructures, etc., mais si l'on prend l'exemple de l'exercice Nanisivik, on constate que 18 ans se sont écoulés et que rien n'a été accompli.

Personnellement, j'aimerais voir une rotation régulière des officiers de la Marine royale canadienne sur les navires de la Garde côtière et vice versa. Je pense que nous avons un problème d'intégration culturelle auquel nous devons nous attaquer. Les liens personnels entre les acteurs sont d'une importance vitale afin d'éviter qu'ils agissent comme deux communautés distinctes, même s'ils ont des responsabilités différentes.

L'Arctique est tellement vaste que nous avons désespérément besoin de toutes les ressources disponibles. La Garde côtière est tellement intégrée dans les petites collectivités du Nord que cela apporte une énorme valeur ajoutée à la Marine royale canadienne.

Je suis d'avis que cette décision d'intégration se traduira par une grande synergie et une plus grande valeur ajoutée.

Viviane Lapointe: Monsieur Lajeunesse, selon vous, comment cette intégration pourrait-elle aider le Canada à établir des partenariats plus solides, en particulier avec des alliés de l'Arctique tels que la Norvège et le Danemark, qui font face à des défis similaires aux nôtres dans le Nord?

Adam Lajeunesse: C'est une très bonne question.

Je pense qu'il est peu probable que la Garde côtière canadienne soit déployée à l'étranger dans la région arctique européenne. Ce n'est tout simplement pas sa vocation. Il s'agit d'une force côtière. Cependant, dans le contexte nord-américain, je pense que nous commençons déjà à voir des possibilités d'intégration avec la marine américaine et la garde côtière américaine.

Cet été, nous avons un brise-glace qui, ni plus ni moins, suivait un navire chinois alors qu'il remontait le détroit de Béring. Il reste à établir si cela était intentionnel ou non, mais le fait qu'il était là et qu'il soulageait les forces américaines qui n'étaient pas présentes fait en sorte que le Canada se retrouve avec quelque chose à offrir en matière de défense continentale. En fait, notre capacité supérieure dans l'Arctique crée même une certaine dépendance des forces américaines en la matière. Par conséquent, l'intégration de la Garde côtière au ministère de la Défense nationale facilitera également l'intégration dans le cadre plus large de la défense continentale.

Le président: Merci. J'en prends bonne note.

Monsieur Henderson, j'espère que vous pouvez nous entendre tous à présent. Nous allons tester votre système dans un instant avec M. Savard-Tremblay.

Monsieur Savard-Tremblay, vous disposez de deux minutes et demie.

[Français]

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Merci, monsieur le président.

Madame Eschuk, revenons maintenant sur ce changement de mandat. Vous disiez qu'il y avait eu peu de consultations. À l'époque, vous disiez que vous aviez des craintes, parce qu'il était possible que ce nouveau mandat ne corresponde pas aux conditions d'embauche de la plupart des travailleurs ni à leur mission. Maintenant, êtes-vous plus rassurée?

J'aimerais aussi vous demander si, selon vous, des mesures de transition devraient être mises en place.

[Traduction]

Teresa Eschuk: Oui, encore une fois, cela s'est fait très rapidement, sans consultation. D'après ce qu'on m'a dit, même la Garde côtière a été prise au dépourvu. Je pense que, si vous envisagez d'étendre son champ d'action national et la sécurité nationale, il faut nous consulter. Il faut aussi consulter les membres afin de savoir s'ils sont capables de faire ce qu'on leur demande et si c'est ce qu'ils souhaitent faire.

Comme vous le savez, ils ont tous signé des lettres d'offre et ils ont leurs conditions d'emploi. Lorsque ces conditions d'emploi sont modifiées, les gens doivent réfléchir à leur avenir et se demander s'ils seront à même de mener à bien leur carrière au sein de la Garde côtière ou ailleurs. Pour les membres de la Garde côtière, il s'agit de leur carrière. Ce n'est pas seulement un emploi pour eux, c'est une carrière. Si vous modifiez les paramètres de leurs fonctions, ils doivent avoir la possibilité de continuer à les exercer, et ils doivent vouloir le faire. Or, ils doivent pour cela savoir ce que cela signifie.

Aujourd'hui, nous ne savons pas ce que cela signifie. La consultation n'a pas eu lieu, et je me demande si c'est parce que le ministère de la Défense nationale et la Garde côtière ne savent pas à quoi ressemblera l'avenir. Je pense que ce que ce comité tente de faire, c'est d'établir ce à quoi ressemblera l'avenir de la Garde côtière, mais à ce jour, il y a un grand point d'interrogation quant à ce que cela signifie pour mes membres.

● (0950)

Le président: Vous pouvez poser une autre question.

[Français]

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Parmi les inquiétudes dont vous faisiez part, vous parliez, par exemple, du fait qu'il pourrait y avoir des répercussions sur le recrutement, la dotation, les compétences nécessaires et les ressources navales requises dans le cadre du nouveau mandat.

Avez-vous un commentaire à ajouter à cet égard?

[Traduction]

Teresa Eschuk: Encore une fois, le plus gros problème est celui du recrutement. Prenez l'exemple des gardiens de phare. Ce sont tous des employés à durée déterminée. Pourquoi en est-il ainsi? S'il y a une grève, ils sont considérés comme faisant partie d'un service essentiel, mais s'ils sont essentiels et si importants, pourquoi ne les embauche-t-on pas pour une durée indéterminée? Cela leur donnerait une sécurité d'emploi. Beaucoup de nos membres sur les navires sont des employés à durée déterminée.

Il y a eu une initiative appelée « stopper l'horloge », qui leur permettait, après cinq ans, d'obtenir automatiquement un poste à durée indéterminée. Avec l'aide du commissaire, j'ai réussi à convaincre le ministère des Pêches et des Océans d'annuler cette mesure pour nos employés à durée déterminée afin que le temps continue de s'écouler et qu'après trois ans, ils puissent obtenir leur permanence. Le fait qu'ils ne puissent pas obtenir cette garantie — après trois ans, ils ont un emploi — et que leur contrat puisse prendre fin est très préoccupant pour eux. Il faut être en mesure d'embaucher ces membres pour une durée indéterminée plutôt que pour une durée déterminée.

Ce sont là les principaux problèmes liés au recrutement: les embauches à durée déterminée et le statut de leur emploi dans l'avenir.

Le président: Merci beaucoup.

J'ai été assez souple avec les questions jusqu'ici. Il ne nous reste que deux intervenants. M. Bezan sera le prochain, puis Mme Romanado pourra conclure. Je pense que ce sera tout pour la réunion d'aujourd'hui.

En fait, ce ne sera pas tout, car je voudrais vous parler d'autre chose après, si nous pouvons passer à huis clos.

Monsieur Bezan, vous avez la parole.

James Bezan: Merci, monsieur le président. Comme j'ai l'intention de partager mon temps de parole avec M. Kibble, je vais essayer d'être très bref.

J'espère, monsieur Henderson, que vous serez en mesure de participer.

Vous avez mentionné le changement de culture qui pourrait devoir s'opérer au sein de la Garde côtière canadienne. Ayant servi à la fois dans la Marine royale canadienne et dans la Garde côtière, que pensez-vous qu'il faille faire d'un point de vue culturel, en particulier si nous adoptons une loi qui confèrera à la Garde côtière canadienne certaines capacités en matière d'application de la loi et d'interdiction?

Chris Henderson: Merci de la question.

J'espère que vous m'entendez suffisamment. Je vous entends très bien [Difficultés techniques].

James Bezan: Les interprètes vont déterminer s'ils peuvent faire leur travail correctement ou non.

Le président: Essayons à nouveau. Continuez, et nous verrons ce qui se passe.

Chris Henderson: En ce qui concerne le changement de culture, je pense que l'un des éléments importants, c'est que la Garde côtière et le ministère de la Défense nationale adoptent une vision à long terme, car, comme l'a souligné Mme Eschuk, il s'agit d'une transition difficile et délicate à réaliser. Il importe que les gens comprennent quelles sont et seront leurs conditions de service, ce qui peut prendre beaucoup de temps.

J'ai notamment vécu cette expérience avec l'Agence des services frontaliers du Canada. Lorsqu'il a fallu qu'elle s'arme, l'agence s'est donné 10 ans pour y parvenir. Or, c'est plutôt 20 ans qu'elle aurait dû se donner pour procéder à ce changement de culture...

Le président: Je m'excuse, mais ils ne peuvent pas obtenir de traduction. Nous allons passer à un autre témoin.

● (0955)

Chris Henderson: D'accord.

James Bezan: C'est regrettable, mais j'encourage M. Henderson à nous envoyer un mémoire écrit répondant à certaines des questions que nous avons soulevées afin que nous puissions bénéficier de ses observations. Je crois en effet que son expérience et ses connaissances nous seront très utiles pour l'élaboration des recommandations qui seront présentées aux termes du rapport que nous soumettrons à l'examen de la Chambre.

Sur ce, je cède la parole à M. Kibble.

Jeff Kibble: Merci beaucoup.

Nous avons mentionné les zones grises et les menaces hybrides. En effet, le projet de loi C-2 n'engage pas la Garde côtière dans certaines de ces missions, et nous avons établi qu'elle ne dispose pas de la capacité militaire dont il est question ou qu'elle ne va pas s'engager dans cette voie.

À l'heure actuelle, la Garde côtière est-elle capable de pratiquer une interdiction liée à l'application de la loi?

Adam Lajeunesse: Non, la Garde côtière n'a pas ce mandat. Elle sert de...

Jeff Kibble: [*Inaudible*] a identifié cela comme une possibilité parmi celles que nous recherchons. Ont-ils la capacité d'arraisonner ou de lutter contre la pêche illégale pas des bateaux étrangers?

Adam Lajeunesse: Dans un sens, la Garde côtière soutient les autres ministères qui ont ce...

Jeff Kibble: Donc, ils sont seuls, mais ils peuvent solliciter l'aide de la GRC, de la marine ou du ministère des Pêches et des Océans.

Adam Lajeunesse: Ils n'ont pas ce mandat.

Jeff Kibble: D'accord, merci.

Je passe maintenant aux Centres d'opérations de la sécurité maritime, ou COSM. Ces centres sont-ils capables de recevoir et de traiter des données de surveillance et des données tactiques, au-delà des communications par téléphone, par courriel ou par écrit, puis de communiquer ces données au centre régional de commandement des opérations interarmées?

Adam Lajeunesse: Oui, ils le peuvent.

Jeff Kibble: Ils disposent de données tactiques qu'ils peuvent transmettre aux centres régionaux de commandement des opérations interarmées. Est-ce exact?

Adam Lajeunesse: C'est ce que je crois, oui.

Jeff Kibble: D'accord. Disposent-ils de capacités de communication cryptographiques pour envoyer des messages sécurisés par satellite, par HF ou par d'autres formes de communication utilisées pour ces données de surveillance améliorées?

Adam Lajeunesse: Je ne peux pas me prononcer à ce sujet.

Jeff Kibble: D'accord.

Passons maintenant aux syndicats. La Garde côtière est actuellement syndiquée par l'intermédiaire de divers syndicats. Cela sera-t-il compatible avec les exigences supplémentaires liées à des déploiements plus longs et à des opérations pouvant avoir lieu en dehors des heures normales, ce qui nécessiterait des heures supplémentaires?

Le président: Je pense que M. Henderson souhaite répondre.

Chris Henderson: J'aimerais répondre.

Jeff Kibble: Les heures supplémentaires actuelles [*Inaudible*] pour effectuer des exercices supplémentaires ou des abordages qui peuvent avoir lieu en dehors des heures de travail, etc., représentent un coût important.

Chris Henderson: Ce n'est pas réellement la structure des opérations en mer de la Garde côtière. Les navires de la Garde côtière fonctionnent par périodes de 28 jours consécutifs et les équipages...

Le président: Malheureusement, en raison du protocole, nous avons un processus que nous devons respecter pour l'audio. Je suis désolé.

Chris Henderson: Je ne peux pas répondre. D'accord.

[*Français*]

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Peut-être que mes collègues pourraient arrêter de poser des questions à M. Henderson, puisqu'on a conclu qu'il n'y avait pas d'interprétation. Ça fait une heure qu'on le sait, mais tout le monde continue à lui poser des questions comme si de rien n'était.

[*Traduction*]

Jeff Kibble: J'apprécie le fait que nous puissions éventuellement obtenir une réponse écrite.

Je crois comprendre que les COSM ne fonctionnent qu'à temps partiel, de 8 heures à 16 heures, et non 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Peut-on confirmer que c'est à cause de la question des heures supplémentaires de la Garde côtière que l'on est passé d'un fonctionnement sans interruption aucune à un fonctionnement de 8 heures à 16 heures?

Le président: Je me tourne vers les témoins. Je sais que c'est probablement une bonne question pour nos fonctionnaires.

Jeff Kibble: Mme Eschuk pourrait peut-être répondre à cette question.

Teresa Eschuk: Je pense que c'est un peu plus long. Ils ont toujours certains quarts de travail, mais je pense que cela se termine à 21 heures, selon la côte où vous vous trouvez.

Jeff Kibble: Ce n'est pas 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Merci.

Maintenant qu'ils relèvent du ministère de la Défense nationale, les garde-côtes relèveront-ils du ministère des Anciens Combattants pour leurs prestations après l'emploi? Devront-ils également se conformer au code de discipline militaire du ministère de la Défense nationale? Je sais que ces questions doivent être réglées, mais il semble que rien n'ait été décidé.

Savons-nous s'ils relèveront du code de discipline militaire du ministère de la Défense nationale pour ce type d'opérations? Ce code de service est obligatoire pour l'utilisation d'armes, etc.

Teresa Eschuk: Non, nous ne le savons pas.

Jeff Kibble: Je vous remercie.

Me reste-t-il encore du temps?

Le président: Désolé, nous avons encore une intervenante.

Merci de vos questions.

Jeff Kibble: Merci, monsieur le président.

Je vous en suis très reconnaissant. J'attendrai avec impatience certaines de ces réponses écrites.

Le président: Oui, monsieur Henderson, veuillez nous faire parvenir des réponses écrites, si vous le pouvez. Cela nous serait très utile.

Madame Sherry Romanado, vous avez la dernière série de questions.

Sherry Romanado: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Henderson, si vous souhaitez ajouter quelque chose à cette conversation, pourriez-vous envoyer vos commentaires au Comité? J'ai hâte de connaître votre opinion à ce sujet.

J'aimerais poursuivre dans la lignée des questions posées par ma collègue, Mme Lapointe.

Monsieur Lajeunesse, j'aimerais en savoir davantage au sujet du NORAD. En ce qui concerne la surveillance maritime, les alertes maritimes et le contrôle maritime — ce dernier ne relève pas de l'accord du NORAD —, j'aimerais connaître votre opinion sur la manière dont cette intégration de la Garde côtière canadienne aux Forces armées peut nous aider et nous offrir des possibilités dans le domaine de la défense continentale.

Je vais d'abord poser cette question à M. Lajeunesse, puis j'aimerais également la soumettre à M. Boutilier.

• (1000)

Adam Lajeunesse: Je pense que le point essentiel à retenir ici est que lorsqu'on parle de sûreté, de sécurité ou de défense, la valeur cinétique n'est pas nécessairement déterminante. L'armée dispose de nombreuses plateformes qui ne sont pas cinétiques, comme les drones, les dispositifs de surveillance, etc. Celles-ci comptent néanmoins parmi les capacités militaires.

Je pense que le gouvernement canadien envisage que la Garde côtière fasse appel à des navires civils qui effectueront leurs tâches habituelles en matière de sûreté et de sécurité et qui disposeront de cette capacité de surveillance supplémentaire, afin d'intégrer leur connaissance du domaine maritime à la fois dans les Centres des

opérations de la sûreté maritime ou dans le cadre canadien et, par l'intermédiaire des Centres des opérations de la sûreté maritime, dans la connaissance du domaine du NORAD.

Du point de vue de la défense continentale, la véritable valeur ajoutée ne réside pas dans l'acquisition de nouveaux actifs ou dans la mise en place de nouvelles formations, mais dans l'ajout de voies de communication et leur amélioration. Dans le cadre de ses tâches, la Garde côtière peut ainsi transmettre ces renseignements à des structures de défense continentale plus importantes.

Sherry Romanado: À ce propos, je pense que vous avez très bien résumé la situation en disant qu'il s'agit d'une force civile qui renforce les capacités des Forces armées canadiennes. Je vous remercie d'avoir précisé qu'il s'agit d'une force civile qui va renforcer ces capacités — et non les remplacer — et nous fournir des capacités supplémentaires qui pourraient faire défaut actuellement.

Monsieur Boutilier, souhaitez-vous également intervenir à ce sujet?

James Boutilier: Non, je tiens simplement à vous féliciter pour le résumé que vous venez de faire, car je pense que cette question est au cœur même de toute cette discussion.

Vous connaissez bien sûr l'accord conclu entre les États-Unis, le Canada et la Finlande visant à construire un nombre très ambitieux de brise-glaces. Reste à voir si cet objectif sera atteint, mais je pense que cette initiative illustre une fois de plus les éléments d'intégration associés à la Garde côtière, malgré les incertitudes qui émanent de Washington.

Merci.

Sherry Romanado: Merci à tous les témoins.

Encore une fois, monsieur Henderson, si vous pouviez nous transmettre des commentaires écrits, nous vous en serions très reconnaissants.

Merci.

Le président: Merci beaucoup à tous les témoins.

Je suis désolé pour les difficultés techniques qui ont pu survenir. Il est important que nous comprenions tous ce qui se passe avec cette intégration. Certains de nos fonctionnaires comparaitront également au cours des prochaines semaines. Votre témoignage nous est très utile.

Je demande aux membres du Comité de faire preuve d'indulgence et d'accepter de suspendre la séance et de la reprendre à huis clos pendant un moment. J'aimerais aborder quelques autres questions.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>